

# PROCESSUS DE DÉPOSSESSION ET MISE EN FORME DE LA QUESTION ALIMENTAIRE SÉNÉGALAISE SOUS HÉGÉMONIE NÉOLIBÉRALE

Patrick PILLON

« [À l'époque de la prise de la Bastille, la] différence de niveau de vie entre, par exemple, un sans-culotte français et un paysan du Deccan était relativement négligeable par rapport à celle qui séparait chacun d'entre eux de sa classe dirigeante respective. En revanche, à la fin du règne de Victoria, l'inégalité entre les nations était désormais aussi profonde que l'inégalité entre les classes. L'humanité était irrévocablement divisée en deux. Et on peut tout à fait considérer les célèbres « forçats de la faim » que l'*Internationale* appelait au soulèvement comme une invention moderne de la fin de l'ère victorienne, au même titre que l'éclairage électrique, les fusils Maxim et le racisme « scientifique. »

Mike DAVIS <sup>1</sup>

## Une construction sociale

La production capitaliste a mis en relation les sociétés et les espaces de la planète ; elle est essentiellement asymétrique, et avec le mode de capitalisation imposé au tournant des années 1980 <sup>2</sup>, la concentration des

---

1. Davis M. [2001], 2006 : p. 23.

2. Le salaire horaire fédéral des USA tombe en 1980 en dessous de sa valeur du début des années 1960, et il y demeure quarante ans plus tard (Gadrey, 2004 : 132) : « nouveaux pauvres » salariés, fonctions financières, institutionnalisées ou illégales, s'ensuivent (Baker, 2007 ; Servet, 2010 : 9). Au milieu des années 1940, les écarts entre pays riches, pays à revenu intermédiaires et pays pauvres étaient de 1 à 6 et de 1 à 24 ; ils « sont aujourd'hui de

revenus et des patrimonialisations s'accroît. Il est alors au moins deux raisons d'aborder la question alimentaire. D'abord, parce que l'extension de la pauvreté et de la sous-alimentation est devenue telle que la nécessité de leur réduction a été désignée par le Sommet mondial de l'alimentation de 1996, avant d'être institutionnalisée en 2000 par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies au sein des Objectifs du millénaire pour le développement. Aux deux tiers d'un accord à l'horizon 2015 toutefois, celles-ci se sont largement amplifiées. La seconde raison serait qu'en dehors d'interventions régulatrices ou de situations de plein emploi qui sont peut-être exceptionnelles<sup>3</sup>, la pauvreté et la sous-alimentation sont des dimensions structurelles de l'économie capitaliste, au même titre que la suprématie de celle-ci sur tous les autres modes de production (Bairoch, 1997 : 109-113 ; Giraud, 1996 : 87-92 ; Davis, 2006 : 23) ou bien encore, que la constitution et que le maintien du sous-développement<sup>4</sup>.

Cette contribution vise l'approche de la question alimentaire sénégalaise au travers des déséquilibres qui sont constitutifs d'un système de production qui marque une rupture anthropologique majeure dans l'histoire universelle. Une « Grande transformation », où la domination structurante n'est plus d'évidence mais de dissimulation au sein des relations économiques et de marché. Le rapport salarial y est au cœur de la vie sociale (Polanyi, 1995 ; Rosanvallon, 1999) où il s'inscrit dans une relation formelle de « libre contrat » qu'avalise le droit. Il n'en constitue pas moins un rapport réel de contrainte imposé à ceux qui ne peuvent s'y insérer qu'en position de « vendeur de force de travail » ou que des absences de demande

1 à 9 et de 1 à 64. Entre 1979 et 2000, les écarts entre les 20 % les plus riches du monde et les 20 % les plus pauvres ont doublé (de 1 à 30 à plus de 70 aujourd'hui)» (Hugon, 2000 : 1). Les « principaux dirigeants d'entreprise des États-Unis qui, de 1940 à 1980, ne gagnaient « que » 40 fois plus qu'un salarié moyen, ont vu depuis lors leur rémunération augmenter jusqu'à atteindre 300 fois le salaire moyen en 2000 » (Rist, 2010 : 14).

3. Dans les années 1980, « le pourcentage des personnes âgées pauvres représente 29 % en Grande-Bretagne, 24 % aux États-Unis, 11 % en Allemagne et moins de 1 % en Suède » : ces trois pôles (Grande-Bretagne et États-Unis pour l'un, Allemagne et Suède, pour les autres) sont les modalités de l'État social. Les « personnes âgées et les familles avec enfants [dépendant] particulièrement des revenus de transfert, ces études peuvent identifier de manière directe l'impact des différents systèmes de protection sociale sur la stratification » (Esping-Andersen, 1999 : 77). Pour Robert Castel (2003 : 33), les services publics sont des redistributions, et l'éternel retour de la croissance et de l'emploi pourrait être un dogme (Castel, 1995 : 603). Milton Friedman pensait que l'objectif de plein emploi était à abandonner (Saïdi, 2004 : 66).

4. « [L'] absence d'écarts significatifs entre les niveaux de développement économique des diverses sociétés non primitives était une constante de l'histoire depuis quelques millénaires » (Bairoch, 1992 : 14-15), alors que les écarts entre les plus pauvres des pays du Tiers-Monde et les plus riches des pays développés, qui étaient de 1 à 5 vers 1950, sont de 1 à 36 vers 1990 (Bairoch, 1992 : 20). Sur le développement en tant que projet idéologique, voir Gilbert Rist (1995), Bernard Hours (2010a) ou Jean-Michel Servet (2010).

marginalisent. Le système social est d'enfermement, basé sur des compétitions et sur des reproductions élargies, avec élimination des déclassés jusqu'à l'atteinte aux stades d'entente oligopolistiques ou de monopole : d'où la permanence des discours dominants sur la nécessité du changement et de « l'innovation » ou de « la modernisation » ; d'où les pressions récurrentes à la baisse des rétributions salariales ou à l'accroissement de la production.

L'option analytique retenue est de sociétés composées de catégories qui occupent des positions distinctes au sein des rapports sociaux, positions qui les dotent d'intérêts propres pouvant aller jusqu'à l'antagonisme<sup>5</sup> ; ces catégories développent des visions différentes du monde social qui sont en prise sur des modes de vie contrastés<sup>6</sup>. La méthodologie est d'approche des mises en forme alimentaire sur la longue durée et l'hypothèse approfondie est que la mondialisation pousse plus avant l'acheminement du capitalisme de production vers des dépossessions alimentaires élargies. Celles-ci étant entendues comme une restriction dans l'accès à la nourriture, deux sources s'en repèrent dans l'histoire universelle : par l'environnement et par le social. Les situations alimentaires sahéliennes contemporaines pourraient s'inscrire dans un passage de l'une à l'autre, augmenté de perturbations sans retour de la reproduction du système environnemental qu'illustre le passage idéologique au « développement durable<sup>7</sup> ».

L'hypothèse proposée est de long terme : elle envisage le passage de situations de dépossessions alimentaires d'origine environnementale — périodiques et plus ou moins partagées — à des processus constants de dépossession sociale, qui sont de nature économique. Ces dernières tranchent par l'extension mondiale des populations touchées et par la permanence des états de sous-alimentation et de dénutrition qui en découlent ; les exclusions de la production — hors situation de conflit armé — y sont sans égales. Avec les politiques néolibérales du tournant des années 1980, ces exclusions touchent plus particulièrement les paysanneries parcellaires, au profit des entreprises multinationales agro-alimentaires et de la grande distribution (Francesconi *et al.*, 2010 ; Pyakuryal *et al.*, 2010 ; Suryadarma *et al.*, 2010 ; D'Agostino, 2008). La croissance démographique

---

5. L'imputation causale est le moment critique de l'analyse sociologique (Freund, 1978 : 224-227). L'alternative est entre « une approche agonistique [...] où le conflit est considéré comme inhérent au fonctionnement de la société [...] une approche consensualiste où tout dysfonctionnement [...] doit être surmonté pour assurer l'équilibre et l'harmonie d'un ensemble social dont ce doit être les constantes » (Commailles, Jobert, 1998 : 20).

6. Des socialisations distinctes sont à l'origine de comportements différents ou opposés (Bourdieu, 1993).

7. Les conséquences climatologiques des émanations de gaz ont été identifiées de 1821 à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (Stern, 2010, 17-29).

en cours devrait déboucher sur une extension des niveaux de sans emploi ou de sous-emploi, de sous-alimentation et de dénutrition. Sauf à mettre l'accent sur les aides alimentaires, ce qui relève plus de la décision politique que des visées libérales et néolibérales (Davis, 2006). Le postulat axiologique est de sociétés qui juxtaposent des intérêts distincts et antagonistes, où l'accès alimentaire et son contrôle font enjeu. Dans le cadre de sociétés à espace public, les discours et les luttes pour l'imposition des représentations en sont des éléments clefs, et il sera avancé que le renforcement du contrôle sur l'alimentation s'appuie sur des approches rhétoriques du type de l'inversion maligne (Tournier, 2004) par laquelle les politiques menées vont à l'inverse de ce qui est annoncé. La promotion du paradigme de « la sécurité alimentaire » qui vient en accompagnement d'une sous-alimentation de masse en est une illustration parmi d'autres.

### **Que nous indiquent les approches de long terme ?**

#### *Atteintes environnementales et atteintes sociales*

Le Sénégal et les pays du Sahel présentent un cas particulier : celui d'un approfondissement du passage aux dépossessions sociales — que traduisent notamment l'urbanisation, l'affaiblissement de l'agriculture parcellaire et le sous-emploi —, qui se combine à un niveau d'activité mondiale qui interfère désormais avec la reproduction environnementale planétaire. Un processus qui est tout à la fois de cumul et d'accélération de production de gaz à effet de serre, qui affecte d'autant plus les pays sahéliens que ceux-ci font partie des zones environnementales marginales de l'implantation humaine. Dans une zone sahélienne où les différences saisonnières se distribuent autour de la température et de la pluie, c'est la seule eau accumulée durant la saison des pluies — sur une durée qui s'étend du sud au nord du pays, de cinq à trois mois et demi (Ndiaye, Niang, 2010 : 6) — qui permet la croissance des plantes céréalières. La sécheresse de 1972-1974 fait suite à celle de 1967-1968. Elle traduit une modification des conditions environnementales, avec diminution des quantités d'eau reçues, passage des précipitations à l'irrégularité et réduction de la temporalité entre sécheresses successives : de périodiquement aléatoire, l'agriculture est devenue régulièrement incertaine <sup>8</sup>. Ces modifications environnementales qui mettent en cause des

---

8. Environ les 2/3 du pays découpé en bandes latérales reçoivent de 300 à 700 mm de pluie par an, le dernier tiers étant avec la vallée du fleuve Sénégal, exempt de « stress hydrique ». La déperdition d'eau serait de 30 % jusqu'en l'extrémité sud du pays (Sy, 2005), et les bassins de production céréalière se déplacent vers le sud (Ministère..., 2008). L'irrégularité des pluies qui s'est instaurée est décisive (Gastellu, 1988 : 121 ; Stomal-Wegel, 1988 : 19 ; Ndiaye, Niang, 2010 : 9, 11). Le Sahel connaît aussi des invasions de criquets pèlerins (*Schistocerca gregaria*) (Caritas, 2004), des inondations et la salinisation des sols.

mécanismes du fonctionnement systémique sont irréversibles. 1972-1974 est ainsi la période-charnière qui voit tout à la fois le premier choc pétrolier (à partir duquel l'activité économique internationale basculera dans la récession et vers un nouveau mode d'accumulation) et l'enclenchement du compte à rebours au sein d'un processus environnemental de longue date annoncé (Stern, 2010) et aux conséquences imprévisibles.

Les pays sahéliens sont alors l'objet d'une coalition d'appuis bilatéraux, multilatéraux et internationaux sur fond implicite d'humanitarisme (Hours, 2010a ; Servet, 2010), qui serait à replacer dans un rapport des faibles aux forts<sup>9</sup>. La saisie de la question alimentaire sénégalaise présente de ce fait plusieurs intérêts. Celui d'une mise en forme régionale qui s'effectue à partir d'une extériorité dont les analyses de Bernard Hours (2010a, b) montrent qu'elles renvoient à la généralisation des normes et des dispositifs publics par la globalisation ; et celle de la mise en œuvre d'une neutralisation des aides alimentaires publiques, au profit de l'aménagement des conditions d'exercice de la concurrence économique. Certains pays sont exclus des aides publiques internationales, dont le Sénégal<sup>10</sup>, qui est un pays que l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) donne comme ayant de 20 à 34 % de sa population en sous-alimentation chronique (FAO, 2004 : 8) et dont 48,5 % des ménages de 2005-2007 était en état de pauvreté, les pourcentages pouvant aller localement jusqu'à 67 % (PAM, 2008 : 10-12).

### *La mondialisation en tant qu'à-pic*

La mondialisation vise la fin des cloisonnements en économies nationales et intensifie les luttes de marché (D'Agostino, 2008 : 12-17). La pénétration capitaliste s'élargit dans les périphéries où elle s'y intensifie par des arrivées d'investissements. Les firmes multinationales destinent le quart de leurs financements extérieurs directs aux pays émergents ou en développement : elles accèdent à des parts de marché mondial supplémentaires et se

---

9. Et d'intérêt politique bien compris puisque ces appuis viennent des principaux porteurs de la paupérisation, des accumulations de gaz à effet de serre et des dépossession alimentaires qui singularisent l'Afrique sub-saharienne depuis les deux dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle. Durant les années 1990, la sous-alimentation croît de 20 % en Afrique sub-saharienne (Von Braun, 2005 : 1) qui fait partie, avec l'Asie du Sud, des régions « où l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont largement répandues et fortement ancrées » (IFPRI, 2003 : 31). Les pays de cette partie du continent vivent d'exportations agricoles dont la valeur des années 2000 est au tiers de celle des années 1960, tandis que les prix des biens industriels ont plus que sextuplé des années 1980 aux années 2000 (Ziegler, 2005 : 39, 92-93).

10. Jean-Michel Servet (2010 : 5-6) note que « des pays ne bénéficient plus de l'aide parce qu'ils ne répondent plus à ses critères d'attribution, du fait de l'accroissement de leur revenu moyen par tête ».

multiplient<sup>11</sup> (Bodin-Rodier, Blanchet, 1997 : 238, 276 ; D'Agostino, 2008 : 14-17 ; Abecassis, Bergez, 2009 : 27 ; Manzagol, 2003 : 153-156). Les éliminations d'activités autonomes et les déagements de force de travail qui accompagnent le mouvement confrontent plus particulièrement les paysanneries<sup>12</sup>. La réduction des agriculteurs, commencée en Europe de l'Ouest avec les révolutions agricoles du XVIII<sup>e</sup> siècle, se déroule cependant de l'une à l'autre situation de centre et de périphérie de manière fort différente : sont toujours visés l'élargissement des exploitations et l'augmentation de la productivité, mais alors que le recyclage de la main-d'œuvre s'opère en contexte d'économie intégrée, les économies extraverties ne destinent les acteurs du secteur primaire surclassés qu'à l'économie informelle, au sous-emploi, à la paupérisation ou à la migration (Faye *et al.*, 2007). Et pour une proportion d'entre eux, comme il se sait, à la mort<sup>13</sup>. Dérégulations et délocalisations intensifient les échanges compétitifs, ce qui permet à des économies de taille continentale d'émerger<sup>14</sup> (Berger, 2006 ; Piveteau, Rougier, 2010). Une extension de la richesse, de la pauvreté et du sous-développement est par contre induite aux extrêmes (Bairoch, 1992 ; Abecassis, Bergez, 2009 : 7). Le Sénégal ne paraît alors pas devoir se dégager aisément de la ligne de fracture qui conjoint sous-développement et dépendance alimentaire<sup>15</sup> : ses achats alimentaires s'accroissent, mais ses

---

11. « Dans les années 1990, une nouvelle vague de fusions-acquisitions déferle et s'accélère à la fin de la décennie : en 1999, le montant des transactions s'élève à 3 900 milliards de dollars, dont 1 200 milliards pour les seules transactions internationales » (Manzagol, 2003 : 153).

12. L'intensification des compétitions concerne toutes les agricultures. L'Argentine dont la productivité domine le marché du soja perd 21 % de ses exploitations entre 1988 et 2002, et la superficie moyenne de celles qui demeurent augmente de 25 % (Hernandez, 2010 : 115-116).

13. À comparer avec les situations précapitalistes qui valaient en Inde comme en Europe de l'Ouest : « Tout comme leurs contemporains chinois, les souverains moghols [d'Inde] s'appuyaient [pour la protection du paysan] sur quatre politiques fondamentales : l'embargo sur les exportations de vivres, le contrôle des prix et la lutte contre la spéculation, les exonérations d'impôts et la distribution gratuite d'aliments sans exiger de prestations en travail en contrepartie [...]. Ils exerçaient également un contrôle vigilant sur le commerce des céréales dans l'intérêt du public [et] punissaient les commerçants qui volaient les paysans pendant les famines. » Mike Davis [2001], 2006, p. 312-313.

*"For since every man occupied an appointed place or degree in the body politic, every man had a claim on that body to provide him with the means of livelihood. Transactions or contracts that militated against his right to subsistence, however arrived at, were unjust and invalid. For most people the ultimate appeal in disputed dealings was to social, in contrast with economic, duty."* Alan Everit, cité par Charles Tilly, 1975a, p. 432.

14. Après le Japon, le Brésil, l'Inde et la Chine sont les premiers pays du Sud de grande taille « à émerger » ; la situation tient à des choix nationaux propres, mais également aux recompositions néo-libérales (Berger, 2006 ; Servet, 2010).

15. En 1890, les pays du Tiers Monde ont un excédent céréalier de 2 millions de tonnes, qui passe à 4 millions en 1934-1938. En 1948-1952, ces pays sont déficitaires : d'abord de

exportations ne compensent pas nécessairement l'augmentation de ses importations. Leur faible diversification fait que l'économie sénégalaise répond mal par ailleurs aux baisses de la demande mondiale (PAM, 2008 : 12, 24).

En 1986 s'ouvre le cycle de négociations de l'Uruguay Round au sein du General Agreement on Tariffs and Trade par lequel l'agriculture et les produits agricoles entrent dans le processus de libéralisation (Bodin-Rodier, Blanchet, 1997 : 198 ; Abécassis, Bergez, 2009 : 21). Les réformes des politiques agricoles des décennies 1990 et 2000 en découlent, de même que l'augmentation d'une pauvreté qui affecte essentiellement les milieux ruraux<sup>16</sup>. De 1990 à 1992, la FAO évalue les sous-alimentés à 840 millions, dont 600 relèvent des milieux ruraux des pays périphériques et 200 de leurs contreparties urbaines, une partie d'entre eux provenant sans doute déjà des campagnes. Les pays développés en comptent 40 millions (Griffon, 2006 : 57, 126-127) : ces chiffres qui émanent d'instances juge et partie<sup>17</sup> seront repris pour les Objectifs du millénaire.

Le dénombrement institutionnalisé des états alimentaires est bien pour sa part, à minima, puisqu'il ne prend en compte que les décès attribués à la sous-alimentation, et non pas ceux qui s'ancrent dans « la faim cachée » des carences alimentaires (De Castro, 1971 : 31). Supports de maladies opportunistes, ces états de carence sont tout aussi mortels que la sous-alimentation et ils sont plus répandus : de 1946 à 1962, la FAO estimait qu'ils touchaient les 2/3 de l'humanité ; Joseph Klatzmann (1991 : 12) les rapporte à 3 milliards d'individus pour le tournant des années 1990, Marcel Mazoyer (2002 : 3) à deux milliards et Bernard Hubert (2006 : 15), entre 2 et 3 milliards, avec un milliard supplémentaire d'états de suralimentation. Les sous-alimentés sont deux à trois fois moins nombreux que les individus en état de carence.

4 millions de tonnes, puis de 12 millions en 1958-1962, de 27 millions en 1968-1972, de 63 millions en 1978-1982 et de 84 millions de tonnes en 1987-1991 (Bairoch, 1992 : 283).

16. Les « trois-quarts des gens qui ont moins de deux dollars par jour, qui ont des carences alimentaires et qui meurent de faim sont des ruraux... Ce ne sont donc pas des acheteurs, mais des producteurs de nourriture » (Mazoyer, 2002 : 3-4). Sur la relation entre appauvrissement et mondialisation des marchés, voir Suzanne Berger (2003), Pascale Phélinas (2007), *Les Éconoclastes* (2004).

17. Dans les pays les moins avancés, le seuil de pauvreté est au double du montant du panier de la ménagère, la sous-alimentation étant une capacité de dépense inférieure ; dans l'Union européenne, le seuil est fixé à 60 % du revenu médian national. Le nombre de pauvres est un enjeu politique : en 2008, le Haut Commissaire français aux solidarités propose une redéfinition des modalités de dénombrement qui doit réduire les 7,1 millions de pauvres du pays (Davienne, 2008 : 17).

L'Indicateur de Développement humain du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) évalue la pauvreté autrement qu'au regard des capacités quotidiennes de dépense.

Au début des années 2000, la planète entre dans une période de difficultés alimentaires de longue durée. Plusieurs fortes augmentations des prix des produits de base ont lieu durant la seconde moitié de la décennie<sup>18</sup>, et il est répertorié 1,8 milliard d'individus pauvres et extrêmement pauvres vivant avec moins de 1 et 2 US \$ par jour. Il y aura ainsi davantage de pauvres à échéance des OMD en 2015 qu'il n'y en avait à leur lancement en 2000 à partir des chiffres de 1990-1992 (PNUD, 2005). Difficile de ne pas faire de lien de causalité entre ces chiffres et le système économique et de ne pas voir les instances internationales comme des préposées parmi d'autres à la perpétuation de la sous-alimentation et de la pauvreté, sous couvert d'une lutte affichée qui n'attente pas à la causalité de celles-ci (Servet, 2010 ; Calvo, 1992 : 736).

*Dépossession environnementale sporadiques et dépossessions économiques permanentes*

Les rapports à l'alimentation relèvent de constructions sociales qui sont faites de relations environnementales, de rapports sociaux et d'une complexification de la division du travail ; la constitution de réserves alimentaires et leur contrôle en est une composante. Trois grandes périodisations historiques peuvent être distinguées à cet égard. De prédation et d'immédiateté préhistorique – avec dépossessions environnementales périodiques plus ou moins partagées –, auxquelles font suite les révolutions néolithiques (Cowan, Watson, 1992) ; l'agriculture et l'élevage permettent alors l'accumulation, et elles rendent possible la complexification des relations sociales. L'accès à la nourriture devient à terme inégalitaire, autrement qu'avec le support de la force physique ; la dépendance aux variations environnementales demeure (Moriceau, 1994 : 33-34, 40-41, 52).

L'avènement du capitalisme ouvre à une troisième périodisation qui est faite d'asymétries sociales et de pouvoirs recomposés, par passage du statut, du rang ou de la caste, au contrôle économique. Il mène à la fin de l'étroite dépendance environnementale de la production de nourriture et à un accroissement sans précédent de la production et des stockages alimentaires. Alors que sous économie domestique et marchande un cultivateur français nourrissait trois personnes et que plus de 80 % des actifs étaient agriculteurs, il en nourrissait sept en 1960 et quarante en 1990 (Bodin-Rodier, Blanchet, 1997 : 34). Le secteur d'activité ne représentait plus que 6 % des actifs du

---

18. Entre 2005 et 2006, le prix des aliments de base augmente de 12 % puis de 24 % en 2007 et de plus de 50 % sur les sept premiers mois de l'année suivante. Les produits alimentaires concernés sont les céréales, les huiles et les graisses, le sucre, le lait et la viande. Les réserves alimentaires mondiales tombent à des niveaux critiques, et des flambées de prix restent possibles. Une situation qui « se maintiendra vraisemblablement durant les dix prochaines années » (Harder, Jung, 2008 : 13).



pays et 4 % des agriculteurs mondiaux produisaient 47 % de la production (Bairoch, 1992 ; Bodin-Rodier, Blanchet, 1997 : 52, 40). Ces asymétries économiques (dont les écarts de statut ne sont jamais que l'ancrage) s'ouvrent sous une nouvelle forme durant le XIV<sup>e</sup> siècle européen, en préalable à ce qui sera la montée vers le capitalisme de production : la richesse des uns (minoritaires) accompagnant la pauvreté des autres (bien plus nombreux), cette période est celle de la mise en place de la question sociale qui se généralise actuellement à la planète. À l'échelle mondiale, ces asymétries sont désormais constitutives de dépossessions alimentaires qui touchent dans tous les pays des proportions diversement significatives de populations.

Le rapport à l'environnement d'une part, la production, les achats et les transferts commerciaux ou caritatifs de l'autre, définissent les quantités alimentaires dont une collectivité comme celle du Sénégal dispose ; les répartitions ancrées dans les rapports sociaux et dans le contrôle de l'accès à la production et aux réserves alimentaires définissent la proportion dont chacune des composantes sociales dispose et elles structurent les approches alimentaires nationales dans leur diversité. Sur le long terme, un profond changement se constate : celui d'un accroissement de la dimension des ensembles politiques et d'un éloignement hiérarchique du contrôle sur les réserves, qui passe des groupes de parenté et des communautés aux collectivités et à leur État. À l'intérieur de la séquence, le marché mondial unifié fait figure de passage au stade névralgique de la rupture de contrôle entre collectivités nationales et réserves alimentaires dont la gestion « à flux tendus » des aliments n'est que l'euphémisation de l'abandon, lors même que les productions les plus sensibles d'un pays n'auraient pas été éliminées. Par la mise en place de pratiques néolibérales qui en accentuent le mouvement, la nourriture et son contrôle passent aux mains des oligopoles agro-alimentaires, et la satisfaction d'un besoin vital, dans celles d'une fraction infime des populations mondiales. Ce passage s'opère dans un renouvellement des objectifs agricoles par lequel l'autosuffisance s'efface derrière la sécurité alimentaire ; pour le Club du Sahel (1998) de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), ce changement de paradigme est la résultante positive de l'extension des relations de marché à un cadre d'unification mondiale.

Il pourra alors être émis l'hypothèse *a contrario* que « la sécurité alimentaire » — qui peut toujours être prise au pied de la lettre et détournée de ses objectifs dominants — participe des pratiques démocratiques usuelles de mise en forme discursive qui inversent les politiques suivies. La « sécurité alimentaire » y viendrait à l'appui de la marche vers une dépossession alimentaire mondiale dans laquelle productions et accès aux réserves alimentaires seraient extérieurs aux collectivités nationales.

*Vers un apex des dépossessions alimentaires ?*

Ce sont les causes d'un processus de paupérisation élargie qui sont à interroger pour la compréhension des mises en forme alimentaires contemporaines à laquelle seul un retour aux situations antérieures peut donner sens.

Avant que n'émerge le capitalisme de production, la continuité de l'ordre social passait par celle des individus appréhendés dans leurs rôles et dans leurs fonctions. Les accès alimentaires des composantes de la population étaient de nécessité, transcription de la préséance du collectif sur l'individu (Baslez, 2007 : 201-215), dans un rapport que Robert Castel (2003 : 12, 16) a caractérisé de « dépendances-protections communautaires » et que des historiens comme Charles Tilly et comme Mike Davis ont montré avoir été répandues au moins en Europe occidentale et en Asie. Entre la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, un basculement dans le contrôle des sources alimentaires s'opère en Europe occidentale (Tilly, 1975) qui s'étendra avec les colonisations européennes et avec l'hégémonie capitaliste à toute la planète : l'abandon de la prééminence de la collectivité au profit des marchands, dans une alliance entre ces derniers et le pouvoir d'État – sans lequel la dépossession n'aurait pu s'effectuer. Aux marchands les profits financiers ; au pouvoir politique, la sécurité d'approvisionnement de ses agents (dont le nombre s'est étendu, notamment par le renforcement de ses armées). Pour les parties les moins fortunées des populations, cette dévolution du contrôle alimentaire est synonyme d'accroissement des risques alimentaires<sup>19</sup>. Une longue période de « révoltes frumentaires » s'ensuit (Tilly, 1975a : 448-449), en prodrome au retournement majeur de l'histoire universelle que sont l'avènement du capitalisme de production et la constitution de « l'homme inutile » (Arendt, 2005 : 46, 274, 278-279). Pauvres, marginalisés, exclus des terres et de la production constituent les rangs de populations inutiles, figurants surnuméraires (Hours, 2010a : 47) d'un système dans lequel n'existent que les besoins productifs, les demandes solvables et les compétitions de marché. Dénutrition et sous-alimentation en sont des transcriptions incontournables.

---

19. "Trading privately in warehouses and inns gave them an opportunity to evade surveillance, opprobrium, and, on occasion, retribution. For that reason, among others, merchants tended to favor private marketing, while traditionalists and ordinary people opposed it. [...] As he encounters the remains of the public marketing system in eighteenth century England, E. P. Thompson [...] assembles them into a vision of a "moral economy" centered on a bred-nexus rather than a cash-nexus. [...] What [had been] lost was a system embodying local control and local priority." Charles Tilly (1975a, p. 432-433).

C'est cette inutilité de masse<sup>20</sup> que configurerait plus avant le schéma d'une coïncidence entre une mondialisation porteuse de l'élimination des rapports non-marchands qui demeurent, et un apex démographique attendu vers 2050. Les accès collectifs garantis à l'alimentation ayant disparu d'Europe occidentale, les colonisations européennes déstructurent partout ailleurs les organisations sociales qu'elles rencontrent<sup>21</sup>, poursuivant ainsi l'élimination des protections alimentaires et de résistance à l'adversité environnementale (Davis, 2006 ; Comité information..., 1974 ; Copans, 1975) : aux lendemains de la seconde guerre mondiale, les dualisations économiques et sociales entre individus « riches » et « pauvres », nations « développées » et « sous-développées », espaces « utiles » et « inutiles » (Membe, 1999) s'exacerbent. La mise en forme contemporaine des questions alimentaires sénégalaises et sahéliennes peut maintenant s'appréhender.

## Déterminants de la question alimentaire sénégalaise

### *Aperçus préalables*

L'alimentation sénégalaise est majoritairement de type sahélien : elle repose sur les céréales de mil et de sorgho auxquelles s'ajoutent le maïs et le riz, ce dernier se cultivant depuis des millénaires dans le Sud du pays (Pélissier, 1966 : 731-733 ; Harland, 1992). L'agriculture sahélienne se mène sous pluie, et, dans les régions du Nord sénégalais que traversent les isohyètes 275 (Miège, 1954 : 41) et 400 mm, elle est en dessous ou à la limite de ses possibilités<sup>22</sup> ; l'irrigation est peu représentée (Griffon, 2006 : 197) et ne compte que pour 2 % des superficies cultivées du pays (Faye *et al.*, 2007). Les productions céréalières varient d'une année sur l'autre<sup>23</sup>. L'indépendance reconduit le projet colonial d'une riziculture moderne dans la vallée du fleuve Sénégal (Carvalho, 1983 : 3, 103, 125-126, 137, 142),

---

20. Michel Beaud (1997 : 132) chiffre la proportion mondiale solvable à 1,5 milliard ; pour Dominique Bodin-Rodier et Jacques Blanchet (1997 : 278), 20 % de la population mondiale consomment 80 % des disponibilités.

21. Le système entraîne des accroissements de puissance et de richesse d'un côté et de profondes misères de l'autre ; les colonisations européennes et le pillage de métaux précieux en Amérique ont été déterminants pour sa mise en place (Bairoch, 1997, 1992), ainsi que les massacres et le travail forcé. Ce même schéma est applicable aux populations européennes qui ont subi « [l'] esclavage des enfants » et des femmes, le « martyr », une « suite sans fin de misères » et une « masse infinie de souffrance » (Bairoch, 1992 : 130-136).

22. Le Nord pastoral s'étend des isohyètes 100 à 300 mm, sous lesquels il n'est pratiquement pas de culture : c'est le Sahel proprement dit. Au Sud, la zone est de cultures céréalières avec des besoins minimaux en eau de 400 mm par an : elle s'étend des isohyètes 300 à 600 mm : c'est la zone sahélo-soudanienne (Copans, 1975 : 6).

23. Selon la Direction de l'analyse, de la prévision et des statistiques (DAPS), entre 1985-1986 et 2004-2005 la production de mil et de sorgho a été maximale la première année, avec 796 207 tonnes, et minimale la dernière, avec 433 942 tonnes.

une option qui ne se démentira pour l'essentiel jamais (Faye *et al.*, 2007 : 66) : dans les années 1980, la consommation de riz détrône celle du mil (JICA, 2006 : 1-1).

Le travail de terrain sur lequel repose cette contribution s'est effectué dans la seconde moitié des années 2000. Les disponibilités alimentaires du Sénégal sont alors des céréales de culture sèche (mil, sorgho et maïs), des céréales de culture humide (riz), le poisson et la volaille, les viandes ovines, bovines et porcine, la farine de blé, les patates douces, l'arachide, le manioc, les haricots et le niébé ; mais aussi : huiles et fruits, tomates et oignons, oseille et Calebasses, gombo, pastèques et bissap. Se cultivent tomates-cerises, haricots verts, pommes de terre, salades, sésame, pastèques et mangues, y compris pour l'exportation. Tous les produits ne sont pas financièrement accessibles aux populations, et le ministère de l'Agriculture (2006a : v-vi, 16) indique que fruits, œufs, légumes, racines et légumineuses se consomment peu. En 1997, la ration moyenne de poisson équivaut à près de deux fois celle de la moyenne mondiale et à plus du triple pour Dakar (Broutin, 2000 : 8). Une étude menée dans le bassin arachidier, où les taux de pauvreté sont élevés, rapporte des repas de couscous de mil le matin, de bouillie de mil, le midi, et de couscous de mil le soir ; plus rarement de riz, de poisson, de viande et d'huile (Adjamagbo *et al.*, 2006 : 72, 81). Dans les années 2000, la production annuelle de mil et de sorgho tournait autour de 800 000 tonnes l'an, et celle de riz blanc, entre 160 et 200 000 t. (Ministère..., 2008) ; à la fin de la décennie, elle atteint exceptionnellement 300 000 tonnes, toutes productions rizicoles confondues ; pour leur part, les importations annuelles de riz blanc tournaient autour de 850 000 tonnes (Ministère..., 2008 ; Gergely, Paris, 2009 : 30) et elles ont dépassé le million à deux reprises.

En 2005, 13 750 tonnes d'aide alimentaire ont été reçues, surtout en riz (Observatoire..., 2006 : 7). Une étude conjointe du Programme alimentaire mondial (PAM) et de l'État sénégalais décompte alors 20 % des ménages en état de sous-alimentation sévère, 26 % en état de sous-alimentation modérée et 36 % sous menace alimentaire : 18 % sont exempts du risque (PAM, 2006 : 6). L'Organisation mondiale du commerce (OMC) classe le Sénégal parmi les pays les moins avancés importateurs nets d'alimentation, ce qui l'exempte de certaines dispositions (Acharya, 2001 : 147 ; Bodin-Rodier, Blanchet, 1997 : 254). L'année agricole commence en juin, avec la préparation des champs pour la saison des pluies qui arrive, et le bilan *ex post* des récoltes se réalise durant les mois de janvier et de février, ramené au mil et à ses équivalents. Les chiffres de production sont ensuite placés au regard des besoins théoriques des populations. Sont pris en compte la production nationale, amputée de 10 % pour les pertes ; les réserves des producteurs, moins la partie qui va aux semences ; les stocks de fin d'année

des commerçants et les réserves du Commissariat à la Sécurité alimentaire ; les importations commerciales et les aides alimentaires. De l'année agricole 1990-1991 à l'année 2002-2003, les besoins céréaliers théoriques du pays n'ont jamais été couverts, y compris après importation. Sur les six saisons agricoles de 1992-1993, 1995-1996, 1997-1998, 1998-1999, 1999-2000 et 2002-2003, les déficits ont été proches de 200 000 tonnes ou supérieurs à ce nombre (FAO, 2003). Trois dimensions de la mise en forme des besoins alimentaires du pays vont être maintenant abordées : les aspects environnementaux, l'agriculture et les politiques agricoles et pour finir, les situations économiques et démographiques.

### *Aspects environnementaux*

Les zones intertropicales subissent l'influence de l'oscillation australe sur le régime des précipitations (Davis, 2006 : 262) ; des sécheresses et des inondations en découlent, dont le Sahel a connu de nombreux épisodes : en 1680, 1750, 1820, 1830, 1910, 1968, 1973 et 1984 (Club du Sahel, 1998 : 15). Mais si les populations affrontaient des périodes de sévères difficultés, elles savaient les traverser. En Europe occidentale, c'est à partir de la révolution agricole que les disettes et que les famines<sup>24</sup> pour causes climatologiques disparaissent à terme (Bairoch, 1997 : 273-294) ; cette partie du globe n'a toutefois pas été autosuffisante en céréales avant 1860. Pour les pays tropicaux, une révolution agricole sera lancée à partir de 1955 autour des blés puis des riz : elle sera dénommée par antiphrase « la révolution verte ». Dans ce cadre, plusieurs pays asiatiques sortent de la zone de vulnérabilité alimentaire<sup>25</sup> (Acharya, 2001 ; Griffon, 2006 : 41), sans que l'Afrique subsaharienne y parvienne<sup>26</sup> (Bairoch, 1992 : 298 ; Griffon, 2006 : 26, 127-130). La faim affecte de nouveau le Sahel en 2005, après les invasions d'acridiens de l'année précédente<sup>27</sup>, et puis encore en 2010.

---

24. Selon Fernand Braudel, la France a connu des famines généralisées du X<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle : 10 au X<sup>e</sup> siècle ; 26 au XI<sup>e</sup> ; 2 au XII<sup>e</sup> siècle ; 4 au XIV<sup>e</sup> ; 7 au XV<sup>e</sup> ; 13 au XVI<sup>e</sup> ; 11 au XVII<sup>e</sup> siècle et 16 au XVIII<sup>e</sup> siècle. De 1792 à 1794, il y eut près de 2 millions de morts pour cause alimentaire (Griffon, 2006 : 32).

25. Des variétés de blé et de riz adaptées aux environnements tropicaux sont élaborées à partir de 1955 et 1965 : elles font sortir certains pays de la zone de risque alimentaire (Bairoch, 1992 : 307-308).

26. La riziculture intensive donne des résultats dans la vallée du fleuve Niger où des entreprises internationales interviennent ; la Libye y procède à une externalisation de sa production alimentaire (Brondeau, 2009).

27. « [Si] les carences alimentaires, tant en qualité qu'en quantité, ne provoquent pas toujours directement des excédents de mortalité, elles affaiblissent les organismes et amoindrissent la résistance aux maladies infectieuses » (Bairoch, 1992 : 59) : les famines surgissent en clôture d'une série de conditions adverses dont les états économiques sont partie intégrante.

Il n'est toutefois plus possible de voir dans l'environnement la source majeure des dépossessions alimentaires, ainsi que l'illustre l'augmentation du nombre de pauvres et de sous-alimentés en dehors de toute incidence environnementale<sup>28</sup>; plus possible non plus, de considérer les aspects environnementaux comme la causalité extérieure à tout ancrage économique des catastrophes élargies qui se succèdent (Comité Information..., 1974; Copans, 1975). Pour autant, le rapport à l'environnement demeure une donnée sahéenne critique, du fait de l'accumulation anthropique de gaz à effets de serre et des impacts de celle-ci sur les précipitations : la dimension a alors été constituée en tant qu'épine dorsale des institutions et des dispositions, dans une démarche conjointe de demandes régionales et de réponses extérieures. La remise en forme des approches alimentaires s'articule alors autour de dispositions publiques et privées qui sont destinées à faire face à des situations de nature ordinaire et moins ordinaire, pour ces dernières, en impliquant des aides alimentaires<sup>29</sup>.

#### *Agriculture et politiques agricoles*

Les dispositions de politique publique de production et d'économie forment un deuxième ensemble de déterminations alimentaires dans un pays qui fait largement appel au secteur primaire<sup>30</sup>. Elles orientent la production et la contraignent dans un contexte où tous les agriculteurs mondiaux sont soumis aux concurrences généralisées (Gras, 2007; Müller, 2007; Abécassis, Bergez, 2009). À s'en tenir à ces aspects, l'agriculture et les politiques agricoles sénégalaises se déclinent autour d'un certain nombre d'oppositions connexes. D'abord entre les céréales endogènes de culture sèche et les céréales de culture humide, l'opposition n'étant alors pas tant de produit que de marché, ces céréales sèches n'ayant pas réellement de débouchés mondiaux d'alimentation humaine. Ensuite, entre la colonisation et l'indépendance, où une continuité dans l'extraversion se note; et enfin entre une période d'économie nationale protégée et une période néolibérale mondialisée (D'Agostino, 2008 : 12-15) qui met l'accent sur les cultures d'exportation. Dans le premier cas le marché intérieur est central, dans

---

28. Voir les augmentations de prix durant la sécheresse du Sahel de 2005 (Afrique verte, 2005 : 1; CILSS, 2005 : 7-8) ou les notations de Françoise Gérard (2000 : 416-418) sur la crise financière et alimentaire indonésienne de 1997-1999.

29. Près de 800 000 tonnes d'aides alimentaires ont été fournies au Sahel en 1973-1974; et jusqu'en 1983, entre 300 et 400 000 tonnes par an. Les envois remontent à 1 200 000 tonnes en 1985 (Club du Sahel, 1998 : 99), retombent à partir de 1995, et se stabilisent à 253 000 tonnes de 1999 à 2003 (FEWS NET, CILSS, 2005).

30. En 2003, les secteurs primaire, secondaire et tertiaire représentent 16,5, 22,2 et 61,3 % du PIB; les proportions de la population active y sont de 77,2, de 7,3 et de 15,5 % (Ministère..., 2006b : 15).

l'autre, ce sont les marchés extérieurs (Piveteau, Rougier, 2010) ; mais le point névralgique est moins cette dualisation que les formes qu'elle prend avec l'élimination des producteurs de moindre compétitivité et avec l'accroissement des subordinations économiques par lesquelles des agriculteurs sont soumis aux secteurs commerciaux.

La période coloniale a fortement contribué aux situations contemporaines en mettant l'accent sur l'arachide et sur les exportations au détriment de la production vivrière (Carvalho, 1983 : 56, 69, 152), et le Sénégal en est devenu un pays où « l'insécurité alimentaire est liée, plus qu'ailleurs, à l'insuffisance de l'offre alimentaire » (Cabral, 2008 : 2 ; aussi Griffon, 2006 : 127). La culture de l'arachide y a toujours eu une forte dimension politique, en tant que support de la présence française en Afrique de l'Ouest (Brooks, 1975) et de renforcement des commerçants indigènes et de la confrérie musulmane mouride<sup>31</sup>. Le déficit alimentaire sénégalais y est largement avancé, et lorsque le pays accède à l'indépendance en 1960, l'alimentation compte pour 29,7 % des importations (Minvielle, Lailler, 2005 : 14). Les paramètres de l'offre alimentaire agricole ne déclinent toutefois qu'une même opposition entre des aliments céréaliers endogènes et des céréales exogènes, riz et blé, qui ont des marchés mondiaux<sup>32</sup>. De la colonisation à l'indépendance, une continuité est apparente dans le traitement des cultures de mil et de sorgho<sup>33</sup>. À en croire Paul Bairoch, les agricultures des pays de la périphérie ont largement progressé, sans être pour autant compétitives sur le marché mondial des aliments de base ; des cultures de traite d'hier aux cultures d'exportation des années 1990 et 2000, les mêmes options majoritaires demeurent<sup>34</sup>, et si les gouvernements sénégalais ont toujours mis l'accent sur la production alimentaire leur choix du riz ne recueille pas que des approbations (Abdoulaye Diagne et Gaye Daffé, 2002 : 185-187 ; Jean-Paul Minvielle et Alexandra Lailler, 2005 : 155-167 ; ou bien encore Jacques Faye *et al.*, 2007 : 54). Dans un cadre qui est résolument tourné vers le marché mondialisé, la Grande Offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (GOANA) de 2008 fait une place

---

31. L'expansion de la culture de l'arachide est néfaste aux sols agricoles ; elle a constitué selon Samir Amin une voie économique sans issue (cité par Faye *et al.* 2007 : 2).

32. Les importations annuelles de blé sont de l'ordre de 200 000 tonnes (Ministère..., 2008 : 6), soit un cinquième d'un déficit alimentaire qui s'élève à un million de tonnes de céréales (Ministère... : 2008).

33. Le retrait dans les années 1990 « des bailleurs de fonds du financement du développement rural s'est traduit par une concentration [des fonds publics] sur l'agriculture irriguée [...] au détriment des zones d'agriculture pluviale qui concentrent pourtant la majorité de la population agricole et rurale et les populations les plus pauvres » (Faye *et al.*, 2007 : 44-45, 66). Aussi Jean-Michel Servet (2010).

34. Sous la colonisation se pratiquaient des manipulations des prix au producteur (Faye *et al.*, 2007 : 19-21, citant Jean Suret-Canale).

au mil, au sorgho et au fonio ; mais même sur le marché intérieur, ces céréales sont soumises aux pressions concurrentielles des prix du blé et du riz (Ministère... : 2008).

Dans la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle, l'agriculture sénégalaise est majoritairement tournée vers l'autoconsommation : de 10 à 15 % seulement de la production de mil et de sorgho sont commercialisés, et 20 %, s'agissant du riz (Broutin *et al.*, 2005 : 5-7). Depuis la fin des années 1960, le secteur connaît des difficultés persistantes<sup>35</sup>, et cette dégradation semble bien spécifique au Sénégal<sup>36</sup> (Club du Sahel, 1998 : 178-184) ; un marasme agricole y sévit, qui se traduit par une incapacité à couvrir les besoins alimentaires du pays (Minvielle, Lailler, 2005 : 17-53). Bien que cet objectif ait été balayé par l'hégémonie néolibérale, la montée des tensions sur le marché mondial du riz, avec sa traduction dans les rues de nombreux pays (CETRI, 2008 ; Dembélé, 2008), le remet à l'ordre du jour en 2008 ; les contraintes de la dette qui avaient été la cause de cet abandon ont toutefois été depuis largement levées pour le Sénégal.

#### *Aperçus économiques et démographiques*

La troisième dimension renvoie aux impacts agricoles des dynamiques démographiques en situation de sous-développement ; le marasme agricole sénégalais y est pour partie à moduler dans sa dimension « sénégalaise ». D'abord parce qu'il s'enclenche sous la colonisation ; ensuite parce que l'ensemble du Tiers Monde passe au tournant des années 1950 de la position d'exportateur alimentaire à celle de déficitaire. Le renversement s'approfondit avec l'ouverture des marchés pour dessiner une configuration économique, démographique et foncière commune, par laquelle ces agricultures ne se confrontent pas tant à des difficultés de production que de

---

35. De 1960 à 1974, la production de mil et de sorgho croît de 2,2 % l'an ; elle ne progresse plus que de 1 % de 1980 à 2000 (Broutin *et al.*, 2005 : 5-7), tandis que la démographie augmente à plus de 2,9 %. À la fin des années 1960, la France cesse l'achat de l'arachide sénégalaise à un taux préférentiel, et de 1961 à 1991, la baisse réelle du prix au producteur est de 53 % (PAM, 2006 : 18). Une politique publique de modernisation des équipements agricoles mène à l'endettement.

36. Le bilan agro-alimentaire des pays du CILSS de 1980 à 1995 distingue le Sénégal du Burkina Faso, du Mali, du Niger, du Tchad et de la Mauritanie. Il s'agit du seul pays dont la production de céréales a décliné et dont les importations de céréales par habitant sont aussi élevées – à l'exception de la Mauritanie –, avec plus de 60 kg contre une dizaine. Le seul dont la production de céréales par habitant est aussi faible – à l'exception de la Mauritanie et du Tchad (110 contre 210, 203, et 171) – et le seul dont les superficies céréalières diminuent (Club du Sahel, 1998 : 178-184). Le niveau énergétique y est inférieur à celui du monde et de l'Afrique. De 2 809 calories au niveau mondial en 2003, il est au Sénégal de 2 339 calories, et de 2 437 et de 2 407 calories pour l'Afrique et ses pays en développement (Ministère... 2006a : 13-14).



compétitivité<sup>37</sup>. Entre les deux guerres mondiales, les agricultures les plus performantes étaient dix fois plus productives que celles qui l'étaient le moins : à la fin du deuxième millénaire, les écarts aux extrêmes sont passés de 1 à 2 000 (Mazoyer, Roudardt, 2005 : 10-11). Sur ces bases, l'ouverture des marchés nationaux est sans appel. La compétitivité qui relève du rapport entre actif et surface cultivée augmente en Europe et dans les pays de colonisation européenne d'Océanie, d'Amérique du Nord ou du Cône Sud, alors qu'elle baisse en Asie et en Afrique subsaharienne, continents et régions où sont maintenus au travail de la terre des individus qui seraient à défaut hors activité ou en sous-emploi<sup>38</sup> (Adjamagbo *et al.*, 2006). Le traitement du facteur démographique devient ainsi un paramètre essentiel des approches alimentaires qui, du Nord au Sud et par-delà le temps s'opère à l'inverse.

Au fondement du capitalisme industriel et des pays du Centre historique, « la croissance démographique a suivi, et non précédé, la révolution agricole anglaise » (Bairoch, 1997 : 316), et le rapport économique relationnel est endogène. Dans les pays du Sud à l'inverse, la croissance démographique précède tout décollage économique, et le rapport relationnel central est exogène ou d'inféodation à des besoins extérieurs ; il prend la suite des déstructurations et des subordinations coloniales. Avec le temps, les mutations technologiques font passer à des niveaux sans cesse accrus ces phénomènes en chaîne : « accroissement de la productivité du travail et donc des surfaces cultivées par agriculteur, élimination des petits producteurs du fait de la baisse des prix de vente des produits et enfin pour certains... chômage<sup>39</sup> » (Bodin-Rodier, Blanchet, 1997 : 40). Des pays dont les agricultures sont sans capacité compétitive de pointe et dont les protections douanières sont affaiblies voient ensuite leur balance des paiements se dégrader : de 1980 à 2003, le déficit agricole du Sénégal passe de 28,4 milliards à 55,4 milliards de francs CFA, pour une facture alimentaire qui s'élève de 116 à 276 milliards de francs CFA (Faye *et al.*, 2007 : 21-22).

---

37. Entre 1934-1938 et 1986-1990, la croissance agricole du Tiers Monde est supérieure à celles des premières phases de l'industrialisation européenne ; mais par habitant, elle est négative (Bairoch, 1992 : 277-278).

38. La croissance démographique de l'Afrique subsaharienne est parmi les plus élevées au monde. Elle était de 2,5 % au Sénégal en 2003 (Ministère..., 2006b : 15) mais s'orientait vers la transition (Adjamagbo, Antoine, 2002).

39. Pour Paul Bairoch (1992 : 114) : « [Si] l'on prend l'ensemble des pays développés occidentaux (Japon exclu) – ensemble qui inclut des pays tels que la Grèce, la Finlande, l'Irlande où les agriculteurs représentent encore une forte proportion – on voit [...] que de 60 % de l'emploi total vers 1860 l'agriculture est passée à 23 % en 1950 et à 5 % en 1990. Alors que l'ouvrier du début du XVIII<sup>e</sup> siècle devait travailler 4 heures pour payer un kilo de pain, aujourd'hui dans les pays développés d'Occident quelques minutes suffisent. »

Au 31 décembre 1995, la filière rizicole sénégalaise est entièrement ouverte à la marchandisation et les importations de riz passent de 695 200 tonnes à 878 375, soit sur les six années qui vont de 1996 à 2001 une augmentation supérieure à 26 % (Ministère..., 2006a : 21, 19). La couverture céréalière qui était de 71 % entre 1961 et 1963 n'est plus que de 55 % dix ans plus tard (PNUE, 2005 : 18), et dans les années 2000 elle tourne autour de 50 % – sauf situations pluviométriques défavorables (Ministère..., 2008), où elle chute à 39 % en 2007, et à moins de 29 % en 2008 (Ndiaye, Niang, 2010).

### **Une généralisation des dispositifs publics**

Les premières cultures significatives de riz irrigué dans la vallée du fleuve Sénégal remontent aux années 1950 (Ministère..., 2008). Deux périodes successives de sécheresse en 1967-1968 et en 1972-1974 (Information Comité Sahel, 1974 ; Copans, 1975) renforcent l'option gouvernementale des années 1960 d'une riziculture en irrigation contrôlée, auxquelles vient se joindre l'entrée dans une crise de la dette qui touchera 130 des 192 nations de l'ONU (Courade, Peltre-Wurtz, 1991 : 3). Ces situations ouvrent au dispositif actuel. En 1978, le Sénégal se déclare en incapacité de remboursement, et en 1979, il entre dans une phase de stabilisation des dépenses en préalable à un plan d'ajustement structurel : à terme, ses protections alimentaires passent de la constitution de réserves au seul suivi des flux de céréales sur le territoire national. La pratique est donnée comme moins onéreuse au budget public, mais elle accompagne surtout la promotion des commerçants, financiers et grands entrepreneurs aux positions clé de la nouvelle donne alimentaire. Les États ayant été mis de côté, plusieurs conséquences s'ensuivent, qui sont l'abandon des économies administrées en Afrique sub-saharienne (Contamine, Fauré, 1992), le passage aux dérégulations et aux compétitions généralisées d'un marché mondialisé et le remplacement du paradigme de « l'autosuffisance alimentaire » par celui de « la sécurité alimentaire ». À tout ceci s'ajoute la dimension quasi simultanée du réchauffement climatique.

#### *Un dispositif donné du global : les acteurs*

La sécheresse de 1972-1974 est révélatrice des modifications du contexte climatologique<sup>40</sup> : elle enclenche un mouvement conjoint des États sahéliens, des institutions onusiennes et de coopérations étrangères qui s'effectue sur des bases d'aide et d'encadrement public – national,

---

40. Les causes du changement climatologique font enjeu, comme le montre l'instauration du paradigme de « développement durable » qui ne s'adresse en rien aux causalités : le processus affecterait davantage l'Afrique subsaharienne (Barrios *et al.*, 2008).

international et de coopération : la constitution d'un système régional de protection alimentaire ancré dans le suivi des productions et des marchés céréaliers s'ensuit. Il associe des pays sahéliens qui manquent de moyens financiers et des pays bailleurs de fonds dont les intérêts sont à la participation – du fait, peut-on supposer, de leur inscription dans le modèle de la pacification des relations sociales<sup>41</sup> (Élias, 1999 : 113-115, 197). Les pays sahéliens deviennent récipiendaires d'aides alimentaires d'urgence, publiques et privées, dont les dispositifs de globalisation transforment les conditions d'attribution, faisant que le Sénégal n'y est plus éligible (JICA, 2008 : 2-4, 2-5) ; dans la seconde moitié des années 2000, les acteurs privés demeurent sollicités pour un pays où les taux d'insécurité alimentaire sont élevés et les disparités profondes<sup>42</sup>.

En 1973 est mis en place le Comité intergouvernemental de lutte contre la sécheresse au Sahel (ou CILSS) qui compte neuf membres en 2006<sup>43</sup>, et qu'appuient des instances onusiennes et des pays bailleurs de fonds qui sont en situation de concurrence politique (Club du Sahel, 1998 : 18) ; appuis et aides transitent par des institutions de coopération bilatérale : pour les États-Unis d'Amérique, l'Agence internationale pour le développement (ou USAID) ; pour la France, une commission d'appui au CILSS ; ainsi que par des dispositifs de coopération multilatérale : l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) ou le Club du Sahel<sup>44</sup> à partir de 1976. S'y adjoignent des institutions onusiennes, Comme l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (ou FAO) ou comme le Programme alimentaire mondial (PAM). Avec la récurrence des difficultés environnementales, le système régional ainsi organisé ouvre à un partenariat privilégié (Jost, 1996 ; Nall, Josserand, 1996) qui constitue une première coordination des aides internationales (Griffon, 2006 : 116). L'accent y est mis sur le suivi des productions céréalières : niveaux et périodes de précipitation, états de la croissance végétative et des approvisionnements de marché (dans l'optique de transferts régionaux), suivi des populations à risque alimentaire...

D'autres instituts internationaux, onusiens ou non, et d'autres coopérations nationales contribuent aux mises en forme alimentaire sénégalaises : Fonds des Nations unies pour la protection de l'enfance

---

41. Le modèle est d'autant plus aisément applicable que les pays concernés ne font pas montre d'opposition politique (Doughty, 1991 ; Franqueville, 1998).

42. L'Afrique de l'Ouest est l'une des régions les plus inégalitaires au monde ; en 1994-1995, l'indice de Gini sénégalais est de 0,47 puis de 0,50.

43. Ont été appelées « Sahel » deux zones climatiques touchées par les sécheresses des années 1970 : la zone sahélienne, qui ne compte que six pays, et la zone soudano-sahélienne (Comité Information Sahel, 1974 ; Copans, 1975).

44. Le Club du Sahel regroupe l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, les Pays-Bas et l'Union européenne (Minvielle, Lailler, 2005 : 8).

(UNICEF), OCDE et son Club du Sahel ou Union européenne. Certaines des coopérations nationales présentes au Sénégal doublent leurs démarches multilatérales de démarches bilatérales : Canada, Japon, Suisse.... Interviennent également : Taïwan, la Chine, l'Inde, le Vietnam, des pays arabes et l'Arabie saoudite ; les appuis sont de dons alimentaires ou d'aides au développement ou à la riziculture sénégalaise (Aussi, JICA, 2006 : 2-7 à 2-12).

*Le Comité intergouvernemental de lutte contre la sécheresse au Sahel (ou CILSS)*

Le CILSS est défini par un décret de 1978, sa continuité d'action étant assurée par un Secrétariat permanent qui se compose des représentants des nations membres ; ceux-ci sont choisis au sein de Comités nationaux (CONA) qui regroupent des membres de ministères, d'ONG<sup>45</sup> et de l'Assemblée nationale. Les CONA, qui sont sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, se réunissent entre janvier et mars, lors d'une session annuelle de préparation du budget que le Sénégal fait précéder d'un congrès de suivi et de définition des activités du CILSS. Celles-ci ont été redéfinies à trois reprises : initialement axées sur les catastrophes alimentaires, elles sont centrées au début des années 1980 sur la sécurité alimentaire et sur le développement ; en 2004, elles ne le sont plus que sur la seule sécurité alimentaire, laquelle se décline en trois programmes régionaux : maîtrise de l'eau ; sécurité alimentaire et lutte contre la désertification avec mise en rapport des populations et des interventions de développement ; échanges *intra* et *extra* régionaux désormais ouverts aux pays côtiers extérieurs au CILSS, à des fins de complémentarité des besoins et des surplus alimentaires. Les activités et les moyens du Comité intergouvernemental relèvent d'un partenariat rapproché avec les coopérations du Canada, du Danemark, de la France, de l'Italie et des États-Unis, partenariat privilégié institutionnalisé en comité. Les chiffres prévisionnels des productions de l'année sont établis et vérifiés par des missions de supervision qui sont conjointes à la FAO, à l'USAID, au PAM et au CILSS : elles visent à empêcher les manipulations de chiffres et de demandes d'aide et ont pour objectif l'anticipation des déficits.

Les moyens du CILSS sont différemment constitués de services propres, comme l'Institut du Sahel et le dispositif d'alerte météorologique AGRHYMET, dont le sigle renvoie à Agro-hydro-météorologie ; de services spécialisés des États membres : services de statistiques, systèmes d'information sur les marchés (SIM), systèmes d'alerte précoce (SAP)... ; et

---

45. Pour le Sénégal, il s'agit de la confédération du Conseil des ONG d'Appui au développement (ou CONGAD) qui mandate l'ONG concernée par l'ordre du jour.

des services et des institutions internationales et étrangères de suivi satellitaire du climat, de la végétation et des productions alimentaires mondiales<sup>46</sup>, ainsi que du financement des dispositifs régionaux sahéliens. Les coopérations étrangères fournissent de 80 à 90 % d'un budget de fonctionnement auquel la plupart des États membres ne contribuent pas ; les programmes relèvent de financements séparés. Les suivis concernent les situations des précipitations, des couverts végétaux et des récoltes céréalières ; les disponibilités et les prix de marché (SIM) ; les identifications de zones d'excédent de marché et de pénurie ; les situations socio-économiques, nutritionnelles et sanitaires des populations, avec identification modifiable des zones à risques alimentaires (ZAR) et les situations d'alerte précoce<sup>47</sup> (SAP). La genèse, les fonctions et les dimensions financières du CILSS montrent ainsi que celui-ci ne saurait être détaché des situations d'aide et de coopération internationale, ni vraisemblablement non plus, de celles de captation d'argent extérieur<sup>48</sup>.

## Mises en forme institutionnelles des approches alimentaires

### *Paramètres structurants*

Une première approche des mises en forme institutionnelle distingue les situations de sinistre et d'aide sociale de celles de gestion ; des institutions nationales et internationales, publiques et privées, étant sollicitées, il est diversement fait appel pour ces situations de sinistre, aux coopérations nationales et multilatérales, ainsi qu'aux institutions onusiennes : PAM,

---

46. L'Organisation mondiale de la météorologie est liée aux systèmes internationaux et régionaux de suivi de la sécurité alimentaire : Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'agriculture et l'alimentation (SMIAR de la FAO), Famine early warning system (FEWS. NET) de l'USAID ou Réseau de Prévention des crises alimentaires du Sahel de l'OCDE (Jost, 1996 ; Nall, Jossierand, 1996). Le CILSS et ses partenaires se concertent : au début des années 1980, le bilan céréalier se mène sur un même canevas (CILSS *et al.*, 2003 : 9).

47. Les dispositifs régionaux couvrent cinq thèmes : 1) Surveillance alimentaire et nutritionnelle, 2) Populations affectées ou affectables par les pénuries, 3) Informations gouvernementales et alerte, 4) Recommandations face aux pénuries et 5) Suivi des actions définies. Seuls les systèmes du Mali, du Niger et de la Mauritanie assurent tant bien que mal leurs fonctions (CILSS *et al.*, 2003 : 13). Selon le Programme national d'appui à la sécurité alimentaire, il n'est pas de système d'alerte précoce généralisé au Sénégal (République..., 2006 : 5) ; le PAM (2006 : 14) indique qu'il appuiera le CILSS en partenariat avec le CNSA, le CSA et le système FEWSNET [de l'USAID] pour le renforcement du système d'alerte rapide. Sur ce dernier, voir FEWS. NET, CILSS (2005).

48. « En ne respectant que le minimum des mesures nécessaires pour pouvoir continuer à bénéficier de l'aide internationale, l'État a pu éviter ou différer l'application des politiques qui heurtaient le plus ses intérêts ou ceux de ses soutiens politiques » (Diagne, Daffé, 2002 : 186). Cette poursuite est implicite dans les évaluations des Plans d'ajustement structurel de la Banque mondiale (1994).

FAO, UNICEF... ; aux aides privées, internationales et nationales – dont la confédération catholique CARITAS, augmentée de diverses organisations non gouvernementales ; et aux ministères et services d'État, centraux, décentralisés ou régionaux, en allant jusqu'aux services municipaux <sup>49</sup>.

La gestion ordinaire paraît plus complexe. Elle comprend d'abord les politiques publiques, qui visent la diversification et la modernisation agricole, à des fins d'accroissement de la production alimentaire et d'augmentation du Produit intérieur brut (PIB) ; la riziculture irriguée y figure en tant qu'option stratégique d'État (Observatoire, 2006 : 5). Elle intègre aussi les paramètres nationaux, régionaux et internationaux des institutions de suivi des récoltes céréalières, comme de suivi des approvisionnements et des prix de marché : Direction de l'analyse, de la prévision et des statistiques (DAPS), Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) et Agence de régulation des marchés (ARM), avec leur ministère de rattachement respectif. Le CSA a également partie liée avec la gestion des calamités. Viennent ensuite les paramètres régionaux, qui sont élaborés en partenariat avec le CILSS (Ministère..., 2002 : 2), et qui s'inscrivent dans des directives onusiennes : ainsi la Stratégie nationale opérationnelle de sécurité alimentaire du Sénégal et les directives de concertation placées sous la présence de services de l'État (République..., 2003 : 18) en tant que dispositifs « de bonne gouvernance » (Commaille, Jobert, 1998 ; Hermet *et al.*, 2005). Sont également à intégrer les paramètres d'ouverture des marchés, avec abaissement des protections douanières et réglementaires, avec dérégulation des investissements de capitaux et avec installations d'entrepreneurs étrangers ; pour le Sénégal, les conséquences en sont peut-être plus perceptibles en secteur halieutique <sup>50</sup>.

Sont également à y rattacher les accords et traités souscrits avec l'OMC, avec l'Union économique et monétaire de l'Ouest africain (UEMOA), avec la Communauté économique de développement des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (Minvielle, Lailier, 2005 : 150) ou avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale... Les mises en forme alimentaires sénégalaises contemporaines procèdent ainsi largement de dimensions nationales, régionales et mondiales, et à côté des transformations climatologiques d'origine anthropique, les incertitudes alimentaires

---

49. Les « services décentralisés » sont les localisations régionales de services nationaux ; les « services régionaux » ont été créés pour les régions administratives.

50. La dévaluation a entraîné des gains de compétitivité sur les marchés extérieurs et des hausses du prix du poisson sur le marché intérieur. En 1998, l'offre de petits pélagiques diminue, les ménages recourent à la sardinelle fraîche : le *kétiakh* qui en est la forme transformée fait une percée à Dakar (Broutin, 2000 : 7-8). De nouvelles structures de production et de transformation accroissent la vulnérabilité alimentaire de populations qui étaient moins touchées par la paupérisation (Faye *et al.*, 2007 : 40).

procèdent également de luttes économiques et commerciales exacerbées dans lesquelles les petits pays n'ont guère de mot à dire. On mesure peut-être davantage ici qu'ailleurs la faiblesse des possibilités d'action de certains États.

*Le Commissariat à la sécurité alimentaire et l'Agence de régulation des marchés*

Deux institutions publiques sont concernées par la régulation de l'offre et de la production alimentaire agricole. Il s'agit du Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA), qui a été placé en début d'année 2006 auprès du Secrétariat à la Sécurité alimentaire du ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et de la Sécurité alimentaire (après avoir relevé de la Présidence de la République, de la Primature — les services du Premier Ministre —, du ministère de la Solidarité nationale...). Et de l'Agence de régulation des marchés (ARM), qui relève de la Direction du Commerce intérieur du ministère du Commerce. Ces services disposent de structures délocalisées dans les régions administratives, à partir desquelles s'alimentent des bases de données respectives.

Le CSA, qui relevait sous le nom de Commissariat à l'Aide alimentaire (ou CAA) de l'Office national de coopération et d'assistance pour le développement (ONCAD) (Minvielle, Lailler, 2005 : 70) a été chargé en 1976 de la gestion de l'aide alimentaire ; avec la dissolution de l'ONCAD en 1980, il prend la dénomination de CSA. Sous une forme ou sous une autre, il gère ou il a géré les aides alimentaires, l'entreposage et le suivi des réserves alimentaires nationales, un stock de réserves propres de 20 000 tonnes de céréales (JICA, 2006 : 3-62), et l'entreposage des aliments du PAM pour distribution. Il gère également les céréales qui sont achetées aux riziculteurs locaux par l'État, à des fins de distribution aux populations, mais dans le cas des dispositions imposées par la mondialisation, uniquement en cas de soudures difficiles : ainsi en 2002-2003 (Observatoire..., 2003 : 7), en 2003-2004 et en 2008-2009 (Ndiaye, Niang, 2010 : 14), ainsi qu'en 2006. Ces achats ne sont pas séparables de la gestion des tensions sociales (Pillon, 2010). Le CSA assure aussi le suivi de l'offre alimentaire et des prix, au travers d'un Système d'information de marché (SIM) (République..., 2003 : 33 ; Ndiaye, Niang, 2010) ; il intervient ou est intervenu sur les marchés intérieurs pour la régulation des prix (Minvielle, Lailler, 2005 : 70, 106 ; JICA, 2006 : 3-62). Depuis 1990, il s'occupe avec le PAM, du suivi socio-économique et nutritionnel des populations des Zones et des groupes à risques alimentaires<sup>51</sup> (ZAR) (République..., 2003 : 87 ; aussi, 2006 : 5, 8).

---

51. Il existe plusieurs systèmes d'approche de la vulnérabilité : le VAM pour le PAM, AP3A pour le CILSS, LE FIVIMS pour la FAO et FEWS pour l'USAID ; le CASPAR pour le

Avec l'abandon des entreposages publics de réserves alimentaires et des distributions en période de soudure, ces dernières n'ont plus lieu que ponctuellement. L'État sénégalais a également dû cesser ses interventions de marché par achat de céréales sèches et par ventes saisonnières, lesquelles se pratiquaient régionalement afin de contrer la systématisme des achats de commerçants à faibles prix en période de récolte et d'abondance, et de vente à des prix incrémentés en période de soudure et de pénurie. De telles dispositions administratives étaient de nature régionale. Le CSA a assumé cette tâche de régulation des prix jusqu'à la dissolution de l'ONCAD en 1980 (Casswel, 1984), et il l'aurait encore menée de 1987 à 1996, dans le cadre d'un Programme de fonds commun d'aide alimentaire avec la coopération allemande<sup>52</sup>. Les remises en forme néolibérales ont imposé la disparition de ces instruments de contrôle des marchés au profit d'un suivi national des disponibilités et des prix, associé à un suivi des populations des zones à risque alimentaire.

L'Agence de Régulation des marchés (ARM) relève du décret n° 2002-923 du 18 septembre 2002. Elle est chargée du suivi de la filière du riz, jugée stratégique dans le cadre de l'ouverture du marché qu'entérinent des dispositions de 1994 et le décret du 19 septembre 1995. Sa création a été précédée d'une période de mise au point qui a été financée par l'USAID (JICA, 2006 : 2-11) sur les années 1996 à 1999. L'agence assure le suivi des productions alimentaires intérieures, ainsi que des fonctions d'aide et de protection de celles-ci ; elle suit les cours des marchés mondiaux, dont ceux du riz. Sa création en 2002 est venue en appui à la mise en place de la Cellule de gestion et de surveillance des marchés du riz (CGSMR) en 1996, et de son système d'information (ou SIM-RIZ). L'agence procède par concertations, dans le cadre des dispositions de l'OMC pour les pays les moins avancés ; elle suit les prix et les approvisionnements de marché d'un ensemble de filières qui sont en 2006, celles de la banane, de l'oignon, du riz, de la tomate, du mil *souna*, du sorgho, de la pomme de terre et du maïs. Prix et offres sur les marchés du pays sont collectés par ses agences régionales, les prix seuls étant consignés pour les mils et pour les sorghos. Lui incombent aussi certaines aides à l'amélioration des capacités commerciales, et elle a contribué à l'installation d'entrepôts d'oignons.

---

Sénégal (République..., 2003 : 86). Les données relevées par le CSA portent sur l'élevage, la santé, l'hydraulique rurale, les stocks paysans et les autres sources de revenus ; un indice de vulnérabilité signale les zones où des interventions sont recommandées (République..., 2003 : 87).

52. Communication personnelle : « Autrefois le CSA intervenait sur les marchés, en tant qu'Office, afin d'influer sur le cours des céréales. Il achetait lors des récoltes, pour faire monter les prix, pour ne pas que les paysans bradent leurs récoltes nouvelles, et il intervenait durant la soudure, en vendant ces céréales, de manière à contrer les augmentations de prix lors de la raréfaction des céréales. ».



L'ARM, qui relève de la Direction du Commerce intérieur du ministère du Commerce qui gère les tensions liées aux aliments de base a recouru aux réunions de concertation sur le modèle qui est décrit dans Hermet *et al.* (2005 : 149-178) pour le Mexique des années 1980 dès avant la création de l'ARM. C'est elle qui a géré en 2001, en 2003 et en 2006, les tensions sur les hausses de la farine de blé et du pain à Dakar, auxquelles les boulangers opposaient des diminutions de poids<sup>53</sup>.

Sont également à mentionner la Direction du Commerce extérieur du ministère de l'Industrie et de l'Artisanat, qui gère les aspects normatifs de l'alimentation au travers de l'Institut sénégalais de normalisation ou ISN (JICA, 2006 : 3-61). L'ISN s'aide du *Codex Alimentarius*, une institution conjointe à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et à la FAO (Abécassis, Bergez, 2009 : 18 et par ailleurs, Anne Chataille, 2006 : 850). Cette Direction coiffe également, et par le décret n° 2001 10-72 du 14 décembre 2001, le Comité national des négociations internationales (ou CNNI), dont la composition varie selon les sujets traités. En 2005, ce comité comprend six sous-comités, dont l'un pour le commerce des produits agricoles : en son sein s'élaborent les positions bilatérales, multilatérales ou internationales du Sénégal face à l'OMC ou face à l'Union européenne..., à l'exclusion des questions halieutiques.

Relève également des dispositifs alimentaires sénégalais l'Institut de technologie alimentaire.

### *Le Conseil national à la Sécurité alimentaire*

Le Conseil national à la Sécurité alimentaire (CNSA) procède plus directement d'orientations extérieures que le CSA ou que l'ARM. Il relève des dispositions de la globalisation que les instituts onusiens consacrent à « la sécurité alimentaire » à destination des pays périphériques à déficit alimentaire. Le principe en a été pris durant le Sommet mondial de l'alimentation de la FAO de 1996, et relayé par le CILSS et par l'UEMOA à destination de l'Afrique de l'Ouest et des pays sahéliens. Le Conseil national à la Sécurité alimentaire (CNSA) sénégalais relève d'un décret postérieur aux élections présidentielles de 2000 ; il a été intégré aux services du Premier Ministre, avec pour objectif la coordination des politiques sectorielles touchant à la sécurité alimentaire : il est constitué de représentants des ministères alimentaires clefs (élevage, pêche, agriculture, commerce...) et d'organisations de producteurs ou de consommateurs... Il réfléchit aux actions publiques touchant à l'alimentation et à la nutrition, pour en rationaliser les approches et en proposer de nouvelles ; il formule

---

53. La farine augmente de 30 à 35 % en 2001 et le prix du pain de 30 % : la hausse est ramenée à 10 % par concertation.

des avis et des recommandations, et se réunit trois ou quatre fois l'an sous la présidence d'un membre de la Primature. Les décrets et les recommandations du Conseil sont mis en acte par un Secrétariat exécutif permanent doté d'un budget propre, qui assure la continuité du Conseil.

Ce n'est toutefois qu'en 2004 que le CNSA prend corps au Sénégal, alors que ses équivalents burkinabés, maliens ou nigériens fonctionnent depuis six ou sept ans ; la Stratégie nationale de sécurité alimentaire en fournit les grands principes d'action. Une première version en avait été établie en 1999, qui n'intégrait ni les aspects de qualité alimentaire ni ceux de sécurité alimentaire : rendue caduque l'année suivante par les élections présidentielles, sa version de remplacement n'était ni terminée ni validée en début d'année 2007. Il restait au CNSA à être reconnu en tant que maître-d'œuvre d'un Programme national à la sécurité alimentaire qui intégrerait les programmes des différents ministères ; restait également à valider la compétence évaluative de son Secrétariat exécutif.

La mise en place du CNSA a pu relancer des différents entre services en posant à nouveaux frais la question d'une localisation. À l'ARM avaient été attribuées en 2002 les régulations de marché (Gergely, Baris, 2009 : 12), plaçant celles-ci sous l'autorité du ministère du Commerce, alors que certains de leurs aspects relevaient auparavant du ministère de l'Agriculture<sup>54</sup> et que d'un passé de mises en forme successives, et de logiques d'action parallèles, deux systèmes d'information de marché cohabitent, l'un au CSA — sous l'égide du ministère de l'Agriculture —, l'autre à l'ARM, sous celle du ministère du Commerce. Les dimensions alimentaires ayant été finalement jugées transverses, le rattachement du CNSA s'est fait à la Primature, avec création d'un secrétariat exécutif propre ; la localisation du Commissariat à la Sécurité alimentaire (CSA) près les services du Premier Ministre et non pas près ceux du ministère de l'Agriculture aurait de même été envisagée en son temps.

## **Des dimensions de dépossession alimentaire**

### *La liberté du renard dans le poulailler*

La crise de la dette qui touche la plupart des nations les moins fortunées facilite le passage au nouveau mode d'accumulation qui marque une avancée supplémentaire des relations capitalistes au sein du secteur alimentaire mondial. Au service de cette avancée, l'élimination du paradigme de

---

54. Le ministère de l'Agriculture aurait initialement revendiqué la charge du Secrétariat exécutif du CNSA après avoir assuré celle du Secrétariat exécutif de la CGRSM, l'institution précédente, et alors qu'il assure le fonctionnement du service d'information sur les marchés du riz.

« l'autosuffisance alimentaire » par celui de « la sécurité alimentaire », dont les positions néolibérales de l'OCDE et de son Club du Sahel illustreront l'une des formes <sup>55</sup> (Bodin-Rodier, Blanchet, 1997 : 114, 118).

Dans un bilan de dix années d'action, le Club du Sahel (1998 : 16) se félicite de l'abandon des paradigmes de « l'économie administrée » et de « l'autosuffisance alimentaire » et de leur remplacement par l'ouverture des marchés. L'on passerait ainsi du « rôle primordial donné à l'État pour garantir la sécurité alimentaire des populations » à « un marché libéralisé où les débats sur « le retrait de l'État » laissent la place à une réflexion plus large sur le rôle et [sur] l'organisation des différents acteurs contribuant à la sécurité alimentaire ». Y sont soulignés les avantages du passage « d'une conception donnant la priorité absolue à la production nationale dans l'approvisionnement du consommateur, vers une approche beaucoup plus large, intégrant le commerce régional et les importations du marché mondial », une approche « impulsé [e] par les programmes d'ajustement structurel mais [également] imposé [e] par l'impasse dans laquelle s'orientaient les politiques d'approvisionnement alimentaire [...] ».

Or, avant d'impliquer une remise en forme alimentaire, le passage aux politiques néolibérales veut l'élargissement des champs d'action du secteur privé : outre des transferts d'argent public au privé au travers des privatisations, la mondialisation transfère des pouvoirs de contrainte. Aux côtés de l'augmentation démographique et de la persistance des difficultés agricoles, le Sénégal se trouve dès lors confronté aux recompositions de ses champs sociaux et de ses pratiques économiques <sup>56</sup>, recompositions par lesquelles la pauvreté et la sous-alimentation passent sur des bases résilientes, au Sud comme au Nord, avec émergence de « nouveaux pauvres » d'un côté, et extension des secteurs informels et du sous-emploi de l'autre. Le Sénégal entre de ce fait dans une phase d'incertitude, notamment au regard de productions alimentaires dont les protections ont été réduites et pour lesquelles les activités économiques alternatives sont limitées ; la pression est aux mouvements migratoires. Le Club du Sahel (1998 : 19) qui ne peut guère en désigner l'origine économique prend toutefois acte du basculement d'une « problématique de déficit global de l'offre [Nota : pour cause de sécheresse, P.P.] [qui] a fait place ces dernières années, [Nota : après 1985, P.P.] à une problématique d'accès à la nourriture [,] de groupes

---

55. Les mêmes contradictions se retrouvent avec la santé alimentaire où au principe de précaution des nutritionnistes s'oppose la nécessité de la preuve scientifique des entreprises agro-alimentaires (Nascimento, Giuliani, Jassat, 2009). Cette opposition est mobilisée à l'OMC autour des biotechnologies entre les États-Unis, le Canada et l'Australie d'un côté, et l'Union européenne de l'autre.

56. Sur les pertes d'emploi, voir Alain Valette (1990 : 93, 1994 : 82) ; de 1983 à 1994, l'économie sénégalaise est atone (Faye *et al.*, 2007 : 20-22).

de la population [qui sont] à faibles revenus, [et qui sont] éprouvés par la crise et les ajustements économiques ». Le processus ne prend toutefois sens que rapporté à la mondialisation des marchés <sup>57</sup> (Berger, 2003 ; Davis, 2006 : 341-371 ; Castel, 1999 : 255-337) où même les sinistres d'origine environnementale sont mortifères car ils affectent des pays économiquement affaiblis <sup>58</sup> (Comité Information Sahel, 1974 ; Copans, 1975 ou par ailleurs, Doughty, 1991 ; Franqueville, 1998).

### *Primauté des intérêts financiers sur les protections alimentaires*

L'abondance alimentaire et la faim, la richesse et la pauvreté sont les deux faces d'un même système, comme l'illustre la cohabitation d'un accroissement de revenu pour les 1 ou pour les 2 % les plus riches (Bresser-Pereira, 2010 : 9, 23), dans un contexte de restriction des aides alimentaires (Déclaration..., 2005) et d'Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Quels effets sur les dispositions alimentaires sénégalaises les changements normatifs néolibéraux ont-ils ?

Jusqu'à la fin des années 1970, les dispositions alimentaires du pays relevaient de la production, des importations et de la distribution d'aides annuelles en période de soudure. (Pour des montants de 20 à 30 milliards de francs CFA, soit de plus de 30 à plus de 45 millions d'euros.) Elles relevaient également de la régulation des pratiques commerciales par des interventions d'État sur les marchés de mil et de sorgho. Le Commissariat à l'aide alimentaire à une époque, le Commissariat à la sécurité alimentaire à une autre, effectuaient des achats en début et en fin de saison agricole afin de contrer les chutes et les augmentations de prix qu'amplifiaient les commerçants au détriment des producteurs et des consommateurs (JICA, 2006 : 3-62). L'État assurait la gestion de vivres de sécurité et le renforcement hors marché, d'une filière de riz irriguée composée d'agriculteurs parcellaires ainsi dotés d'une production d'autoconsommation et d'une activité <sup>59</sup>. En livrant la position d'acteur central aux entrepreneurs la donne néolibérale élimine les dispositions d'aides et de réserves

---

57. Deux études de 1992 donnent 40 % des ménages avec moins de 17 % des revenus pour l'une, et 10,5 % de ceux-ci pour l'autre. 10 % des ménages s'attribue 44 % des revenus pour l'une et 42,8 % pour l'autre. De 1992 à 1995, la pauvreté passe de 33 à 58 % des ménages (Diagne *et al.*, 2002 : 20-22 ; aussi Faye *et al.*, 2007 : 20). La crise de la dette permet de s'opposer de l'étranger aux décisions nationales (Coussy, 1991 : 110).

58. Que la subordination des politiques alimentaires au marché soit un vecteur de croissance de l'emploi qui profite aux pauvres est patent avec Per Pinstrup-Andersen (2000 : 7) de l'International Food Policy Research Institute (IFPRI) ; les conséquences inverses sont présentées par le PNUD (2005), par Oxfam International (2006 : 5-9) ou par Mike Davis (2006 : 341-425).

59. Le manque d'emploi maintient à l'agriculture des actifs surnuméraires et fait chuter la superficie moyenne des exploitations sénégalaises. (Notamment Adjmagbo *et al.*, 2006.)

alimentaires nationales, supprime les interventions administratives de régulation des prix sur les marchés alimentaires et menace sinon l'existence de la filière de riz irrigué, tout au moins la présence en son sein d'une proportion sensible des riziculteurs.

Durant les années 1990, les bailleurs de fonds, « fatigués de l'aide », réduisent leur financement au développement agricole (Raffinot, 2008 : 18), et lorsqu'ils le reprennent, c'est pour mettre l'accent sur les cultures d'exportation (Raffinot, 2008 : 38, 54), sur la réduction des aides alimentaires et sur un accès plus sélectif à celles-ci. La distinction entre « les bons » et « les mauvais » pauvres revient à l'ordre du jour, la ligne de fracture passant tout à la fois par la réduction des dépenses publiques et par une distinction implicite entre individus inaptes au travail — qu'il faut bien à *minima*, aider — et individus aptes, qui sont toujours soupçonnés de ne pas vouloir travailler<sup>60</sup>. La pauvreté et la sous-alimentation sont ainsi moins traitées sous l'angle d'une causalité de système et d'une sortie par appuis institutionnalisés que sous celui d'une gestion à moindre coût, avec maintien de l'obligation de travail en position de subordination salariale. Les salariés les moins favorisés, parmi lesquels se recrutent pauvres et exclus, sont confrontés à l'intensification du travail et à la limitation des salaires et des offres d'emplois (Bresser-Pereira, 2010 : 11), le personnel des entreprises est géré en tant que variable de profit (Phélinas, 2007) et les aides alimentaires ne sont plus jaugées qu'à l'aune des sinistres. Ces derniers ne présentent en effet que des avantages : la causalité y est identifiable et détachée de toute origine économique apparente ; l'intervention est ordinairement limitée dans le temps. Avec la pauvreté, à l'inverse, des interrogations de causalité peuvent toujours surgir, et ainsi qu'il se voit avec les OMD, son évacuation est incertaine, sauf à opter pour des coûts financiers accrus qui se doubleraient du risque latent d'une relation de cause à effet dans un mode de capitalisation qui multiplie les crises financières<sup>61</sup>. La gestion de la pauvreté étant pensée comme une relation au travail<sup>62</sup>, ce sont les programmes de « *Food for work* » ou de « Nourriture contre travail<sup>63</sup> » que promeuvent les institutions internationales et les pays bailleurs de fonds. Le Sénégal n'est

---

60. Ainsi qu'il ressort des écrits de 1835 d'Alexis de Tocqueville, les décideurs protègent le maintien de la relation de domination ancrée dans le travail salarié.

61. Durant la période 1945-1971, le monde a connu 38 crises financières ; il s'en produit 139 de 1973 à 1997, soit entre trois et quatre fois plus (Bresser-Pereira, 2010 : 10).

62. Voir l'accent qui est mis par Mike Davis (2006) sur les formations sociales où les rapports marchands sont subordonnés : la richesse s'y ancre dans les populations, et les aides alimentaires sont sans contrepartie en travail.

63. Ce type d'aide est contesté car susceptible de détourner les agriculteurs du travail (Bezu, Holden, 2008). Les oppositions libérales et néo-libérales aux aides reposent sur l'équation implicite qui s'y fait entre aides et sortie de la contrainte de travail salarial par laquelle les entrepreneurs opèrent l'accumulation en capital.

plus récepteur possible d'aides publiques alimentaires hors sinistre du fait d'un revenu moyen qui est censé permettre l'approvisionnement sur le marché : l'Union européenne et la coopération française n'y fournissent pas d'aides alimentaires, et le Japon donne du riz au titre du financement des interventions de développement<sup>64</sup>. Seule la Casamance qui est traversée par un conflit armé de longue durée, est apte aux aides (JICA, 2006 : 2-9) ; dans le reste du pays, les déshérités sont laissés aux organisations caritatives et aux ONG<sup>65</sup>.

Une redéfinition idéologique des pauvres éligibles aux aides a ainsi été opérée, occasionnant un différend entre le PAM et l'OCDE – le premier en tant qu'institution onusienne centrée sur les distributions d'aides alimentaires, et la seconde en tant que gardienne des clefs du temple néolibéral. L'État sénégalais a dû cesser ses distributions alimentaires annuelles et se rabattre sur les seules périodes de soudures difficiles : dans ce cadre, le CSA lance des appels auprès des riziculteurs de la vallée du fleuve Sénégal ou auprès des importateurs. De 1998 à 2004, de telles situations sont mentionnées pour les années 1998, 2002 et 2003, respectivement pour plus de 10 000, de 54 000 et de 50 000 tonnes. De plus ample portée est l'abandon des réserves alimentaires nationales de sauvegarde au profit d'une gestion à flux tendus des grains présents sur le sol national. Une quantité minimale de céréales a été arrêtée à 100 000 tonnes avant intervention étatique (JICA, 2006 : 3-62), laquelle a été outrepassée sans conséquences durant les élections présidentielles de 2007. Un processus millénaire de réserves alimentaires à des fins de protection d'un groupe ou d'une collectivité (Merton, 1997) a ainsi été rompu, exposant les populations à un risque vital. Le contrôle de réserves dans un rapport de proximité disparaît au profit d'un négoce qui est détenteur d'intérêts propres, extérieurs aux populations nationales, dans un cadre de concurrence éliminatoire qui peut mettre en péril les productions alimentaires locales.

---

64. Le Japon doit acheter un minimum de riz extérieur, qu'il expédie pour l'aide au développement, puisque les aides alimentaires directes ne sont pas retenues par l'OCDE pour le Sénégal. Le riz est vendu par appel d'offre aux commerçants locaux, et les sommes vont à un fonds commun de développement géré à parité par les deux pays.

65. Les aides alimentaires d'origine publique que reçoit le Sénégal proviennent de nations extérieures aux trente membres de l'OCDE et à leurs normes ; la quasi-totalité des pays membres de l'OCDE est européenne ou d'origine européenne. (Pour ces derniers, les États-Unis, le Canada, le Mexique, la Nouvelle-Zélande.) Y font exception, la Corée du Sud, le Japon et la Turquie. En 2006 et en 2007, le Japon est le seul pays de l'OCDE à offrir de l'alimentation au Sénégal par le canal du PAM (cet institut fournissant des aides alimentaires directes à des fins de prévention de crise, pour les cantines scolaires et pour les plantations d'arbres). Dans les années 1990 et 2000, les aides publiques en nourriture qui arrivent sont extérieures à l'OCDE et sont épisodiques : Arabie saoudite et Chine.

*Concertation et bonne gouvernance*

La gestion de la crise de la dette va de pair avec la mise au point de dispositifs globalisés (Hours, 2010a) qui sont de « démocratisation », de « bonne gouvernance » et d'appels à « la société civile » ; les dispositions ambiguës (Hermet *et al.*, 2005 : 153) des « réunions de concertation » en sont un élément clef. La mondialisation multiplie la présence des organisations professionnelles, non gouvernementales ou catégorielles : une forte légitimation leur est donnée, qui est faite de redéfinitions de champs d'action et de créations de nouvelles positions. Le système global est ainsi doté d'une apparence plus consensuelle qui ouvre les populations nationales à l'extérieur<sup>66</sup>. En 1989, le Sénégal voit la création d'une première association de consommateurs après une tentative sans lendemain de 1975 : au tournant des années 1990, ONG, associations de consommateurs et professionnelles s'y multiplient, légitimées par les instances de la globalisation et par les États. Il est tout aussi significatif de la nature des pratiques politiques que les instances onusiennes à partir desquelles s'effectuent ces mises en forme soient sous l'étroit contrôle des États-Unis<sup>67</sup>.

Au Sénégal, des associations de consommateurs deviennent membres du Conseil national de la consommation<sup>68</sup> et du conseil d'administration de l'ARM. Les associations professionnelles se multiplient (Duteurtre, Dièye, 2008), et elles sont un élément central des réunions de concertation placées sous encadrement administratif et parapublic. Celles-ci, qui peuvent être perçues positivement (Wade, Ndiaye, 2009), constituent surtout une « production programmée et encadrée de consensus » (Hours, 2010b : 93) : l'Agence de régulation des marchés qui se définit comme un « instrument de régulation par l'information et la concertation » en est l'opérateur : quelle concertation y est-elle possible entre composantes aux intérêts distincts, sinon opposés, qui traitent essentiellement de prix sur le marché intérieur et de régulation des importations ? La production nationale d'oignons est concurrencée par des importations qui sont taxées à 40 %. Les rencontres se faisant en avril, l'ARM propose une date et une durée d'arrêt des importations qu'autorisent les dispositions de l'OMC (ARM, 2006, *mesures.html*) ; contrairement à ce qui vaut avec le riz, les intérêts commerciaux sont représentés dans les réunions sur l'oignon. Derrière l'affichage « de

66. Voir, pour les stratégies partisanes permises par les décentralisations, Luc Bazin, Bernard Hours et Monique Selim (2009).

67. Au début des années 2000 les États-Unis financent 26 % du budget ordinaire de l'ONU, et une grande partie de ceux des vingt-deux organisations onusiennes. La Maison Blanche contrôle toutes les promotions des fonctionnaires onusiens, quelle qu'en soit la nationalité.

68. Le Conseil national de la consommation a été créé en 2000 ; au moins sept associations de consommateurs en faisaient partie en 2006.

concertation » et derrière les « accords » arrêtés, des décisions que ne suivent pas nécessairement certains des représentés<sup>69</sup> et « une bonne gouvernance » qui ne prend sens que rapportée aux inégalités de moyens entre acteurs, dont ceux qui sont coercitifs, de l'administration.

La loi n° 66-48 du 27 mai 1966 « relative au contrôle des produits alimentaires et à la répression des fraudes » impose aux importateurs l'obtention d'un quitus de qualité de la Direction du Commerce intérieur, qui se double depuis 2005, de celle d'un quitus phytosanitaire que délivrent les directions concernées (des produits végétaux, de l'élevage, des produits pharmaceutiques...). Les producteurs d'oignons ont intérêt au gel des importations, mais pas nécessairement les importateurs. Les dispositifs en place ne leur laissent pour autant guère de choix autre que d'acceptation, voir de passage à l'illégalité (Lambert, Egg, 1994). Ces gels d'importations ne valent au Sénégal que pour des aliments dont la production couvre de manière significative la demande intérieure : la production nationale d'oignons éponge 60 % de celle-ci (Faye *et al.*, 2007 : 74), selon l'ARM, pour les cinq mois d'avril à août inclus. La denrée est relativement périssable, et elle oblige au passage plus ou moins rapide sur le marché : tout ceci n'est pas le cas du riz.

La production nationale de riz ne couvre que deux à trois mois de consommation commercialisée, et sous réserve que les producteurs livrent celle-ci sur le marché, ce qu'ils ont tout loisir de retarder (Pillon, 2010) : malgré des demandes répétées, le gel des importations de riz n'a jamais été entériné par l'administration et soumis à concertation. Ces réunions traitent essentiellement des prix de vente conseillés sur le marché intérieur, et sous les trois formes du riz paddy, du riz blanc brisé (ou à moitié brisé) et du riz entier ; elles traitent de répartition de la plus-value. La décision majeure du prix de référence du riz sur le marché intérieur n'est pour autant pas à chercher dans les réunions de concertation : elle a été prise bien en amont de celles-ci, au travers de la fixation du Tarif extérieur commun (TEC) de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), laquelle a été arrêtée pour les riz de consommation courante à 10 %. Soit un taux inférieur à ceux définis par l'OMC, que cette décision en incombe au Sénégal ou à des pressions des instances internationales : la céréale n'entre dans ce pays qu'avec un surcoût de 12,7 % qui fixe en dehors de toute concertation l'amplitude des rémunérations des acteurs de la filière. Une Taxe conjoncturelle à l'importation (TCI) d'un surcoût de 10 % ne s'est jamais appliquée au riz, en dépit de demandes des organisations professionnelles :

---

69. Une flambée artificielle des prix du marché de l'oignon eut lieu en 2005, sans que son origine ait pu être définie.



en 2009, ces dernières continuaient à demander un passage du TEC à 20 % pour les riz de consommation courante<sup>70</sup> (SAED, 2009 : 5).

Tant pour l'oignon que pour le riz, il est donc à voir le sens réel de réunions qui ne sont de « concertation » qu'à des fins d'opacification.

### **Conclusion : une sécurité alimentaire qui n'est qu'augmentation ou que maintien des individus soumis à un risque mortifère ?**

Cet article s'est adressé aux mises en formes et aux significations de la question alimentaire sénégalaise, dans une démarche qui a retenu l'affirmation de Jean-Claude Passeron (2006) selon laquelle aucun objet n'est contenu dans les termes par lesquels il se donne. S'interroger sur les conditions d'accès alimentaire revient dès lors à se dégager des ancrages sectoriels pour se pencher sur les rapports centraux de captation de surtravail et d'argent qui sont ceux du système, et qui se déroulent désormais de manière renforcée au travers de mécanismes mondialisés (Bazin, Selim, 2001 : 27-32).

Un deuxième point méthodologique est d'ancrage dans l'histoire universelle. La fonction alimentaire renvoie au rapport entre besoins physiologiques et satisfaction de ceux-ci, et deux facteurs de dépossession universelle sont avérés. L'un par le climat et par l'environnement ; l'autre par le social et par les inégalités de contrôle et de répartition (Holton : 1992 : 104). De tout temps, les mécanismes de dépossession alimentaire sont allés des causalités environnementales aux causalités sociétales, les deux vecteurs ayant toute possibilité d'être présents conjointement, la paupérisation décuplant les conséquences d'effets environnementaux adverses. Une montée de plusieurs siècles vers le capitalisme industriel (Beaud, 19881) amène l'instauration de configurations structurelles de dualisation qui sont faites d'accumulation privative et concurrentielle dont la logique est l'élimination de toute production autonome et la consécration de transcontinentales. Telle est d'ailleurs la raison d'être de la mondialisation des marchés.

En l'état, la production de pauvreté et de difficultés alimentaires qui sont à l'origine de taux élevés de mortalité<sup>71</sup> devrait s'élargir dans un système économique qui ne contrôle pas l'adéquation entre le taux de reproduction démographique et les offres de positions de travail. Les populations

---

70. La demande des producteurs d'une taxation du riz de consommation courante à 30 % demeure à l'ordre du jour en 2010 (Abécassis, Bergez, 2009 ; Ndiaye, Niang, 2010).

71. Plus de cinq millions d'enfants meurent annuellement de faim et de malnutrition, et plus de vingt millions naissent en insuffisance pondérale (Le droit à l'alimentation, sd : 1) ; au début des années 2000, l'alimentation qui compte pour 58 % des décès mondiaux en est la première cause et en 2003, 36 millions de décès sur un total de 62 millions lui sont dus (Ziegler, 2005 : 118).

désargentées s'accroissent ou sont stabilisées à des niveaux élevés, et les interventions de charité et d'aides retrouvent leur importance du XIX<sup>e</sup> siècle (Hours, 2010a). De données biologiques et d'histoire, ainsi que de logique de système, les agriculteurs sont les victimes plus particulières : il sera proposé ici l'hypothèse selon laquelle la route actuellement suivie devrait mener vers la première dépossession alimentaire élargie de l'histoire universelle. Effective pour les exclus et pour les inutiles, et potentielle pour ceux qui conservent la possibilité financière de se nourrir : en effet, et sauf réaction politique, les contrôles sur les sources et sur les réserves alimentaires seront à terme extérieurs aux collectivités nationales, et placés entre les mains d'acteurs peu sensibles à l'expression des populations <sup>72</sup>.

Dans ce cadre, la zone sahéenne présente une importante particularité : celle d'avoir vu son agriculture sous pluie privée des conditions environnementales de son exercice normal et subir le télescopage des deux facteurs de dépossession. Celui par l'économie s'y aggrave pour cause d'hégémonie néolibérale, alors que la dépossession environnementale d'origine anthropique qui est donnée par deux siècles de pratiques capitalistes, renforce l'élimination des producteurs agricoles <sup>73</sup> et pousse plus avant la disparition des activités non-marchandes. L'alimentation étant un secteur politique et militaire stratégique, l'hégémonie mondiale passe par son contrôle <sup>74</sup> (Bodin-Rodier, Blanchet, 1997 : 237-243) et la marginalisation de quantités sensibles des populations mondiales en est actuellement la conséquence. La situation de l'agriculture sahéenne serait ainsi illustrative des hiatus qui existent désormais entre la reproduction autonome du système économique, celle du système planétaire et celle de l'espèce (Beaud, 1997).

---

72. L'Institut international de recherche alimentaire (IFPRI) note ainsi au début des années 2000 que : « Le commerce de détail des denrées alimentaires à l'échelle internationale connaît aussi une certaine concentration [...]. En l'absence de normes internationales antitrust, de codes de conduite et de moyens permettant de les appliquer, une telle concentration risque d'engendrer des situations de monopole, d'affaiblir économiquement les consommateurs pauvres et d'exercer une influence excessive sur les gouvernements. » (IFPRI, 2003, p. 18)

73. Les sécheresses de 1972 à 1974 entraînent l'augmentation des populations urbaines des pays sahéens (Copans, 1975).

74. Cent firmes transnationales réalisent 32 % du chiffre d'affaires de l'agro-alimentaire mondial, leur concentration évoluant « au rythme frénétique de l'élargissement des espaces concurrentiels ». Leurs capacités financières dépassent celles des budgets étatiques (Bodin-Rodier, Blanchet, 1997 : 238). Il était dans les années 1970, 7 000 multinationales non financières : vingt ans plus tard, il en est 37 000 (Bodin-Rodier, Blanchet, 1997 : 276).

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABÉCASSIS J., BERGEZ J.-E. (Coord.), 2009 : *Les filières céréalières. Organisation et nouveaux défis*, Versailles (France), Éditions Quæ, 172 p.
- ACHARYA S. S., 2001 : « Sécurité alimentaire et nouvelle politique agricole en Inde », *Revue Tiers Monde*, 42, 165 : 129-153, voir aussi <http://www.persee.fr>
- ADJAMAGBO A., ANTOINE Ph., 2002 : « Le Sénégal face au défi démographique », in Document de travail DT/2000/07 : *Développement et insertion internationale* (DIAL), 28 p., publié par ailleurs en 2002, in Momar Coumba DIOP (ed.) : *La société sénégalaise entre le local et le global*, Paris, Karthala, p. 511-597.
- ADJAMAGBO A., DELAUNAY V., LÉVI P., NDIAYE O., 2006 : « Comment les ménages d'une zone rurale du Sénégal gèrent-ils leurs ressources ? », *Études rurales*, 01, 177 : 71-90, Éditions de l'EHESS.  
([http://www.cairn.info/article.php?ID\\_REVUE = ETRU & ID\\_NUMPUBLIE = ETRU\\_177 & ID\\_ARTICLE = ETRU\\_177\\_0069](http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE = ETRU & ID_NUMPUBLIE = ETRU_177 & ID_ARTICLE = ETRU_177_0069))
- AFRIQUE VERTE, 2005 : « Point sur la situation alimentaire au Sahel », *Information sur le prix des céréales : Burkina Faso, Mali, Niger*, Paris, Suivi de campagne n° 50 : point début juin 2005.
- AGENCE DE RÉGULATION DES MARCHÉS (ARM), 2006 : *Site électronique* <http://www.arm.sn/historique.html>, consulté les 22 et 23 mai 2006.
- ARENDE H. [1948], 2005 : *Le système totalitaire. Les origines du totalitarisme*, Paris, Les Éditions du Seuil, coll. « Points », série « Essais », 381 p.
- ARM : voir AGENCE DE RÉGULATION DES MARCHÉS
- BAIROCH P., 1999 : *L'agriculture des pays développés, 1800 à nos jours. Production – Productivité – Rendements*, Paris, Éditions Gallimard, coll. « Folio actuel », 191 p.
- BAIROCH P., 1997 : *Victoires et déboires 1. Histoire économique et sociale du monde du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Éditions Gallimard, coll. « Folio histoire », 662 p.
- BAIROCH P. [1971], 1992 : *Le Tiers-Monde dans l'impasse*, Paris, Éditions Gallimard, coll. « Folio actuel », 660 p.
- BAKER R. W. [2005], 2007 : *Le talon d'Achille du capitalisme. L'argent sale et comment renouveler le système d'économie de marché*, Outremont (Québec), Éditions alTerre, 463 p.
- BANQUE MONDIALE, 1994 : *L'ajustement en Afrique. Réformes, résultats et chemin à parcourir*, Washington, World Bank.
- BARRIOS S., OUATTARA B., STROBL E., 2008 : « The impact of climatic change on agricultural production : Is it different for Africa ? », *Food Policy*, 33 : 827-298, [www.sciencedirect.com](http://www.sciencedirect.com) ; aussi, [www.elsevier.com/locate/foodpol](http://www.elsevier.com/locate/foodpol)
- BASLEZ M.-F. (ed.), 2007 : *Économies et sociétés Grèce ancienne 478-88*, Neuilly (France) Éditions Atlande, coll. « Clefs concours », série : « Histoire ancienne », 507 p.

- BAZIN L., HOURS B., SELIM M., 2009 : *L'Ouzbékistan à l'ère de l'identité nationale. Travail, science, ONG*, Paris, L'Harmattan, coll. « Anthropologie critique », dirigée par Monique SELIM, 368 p.
- BAZIN L., SELIM M., 2001 : « Rétrospectives et perspectives », in Laurent BAZIN et Monique SELIM : *Motifs économiques en anthropologie*, Paris, L'Harmattan, p. 13-50.
- BEAUD M., 1997 : *Le basculement du monde*, Paris, Éditions La Découverte, 293 p.
- BERGER S., 2006 : *Made in monde. Les nouvelles frontières de l'économie globale*, Paris, Éditions du Seuil, 362 p.
- BERGER S., 2003 : *Notre première mondialisation. Leçons d'un échec oublié*, Paris, Seuil, coll. « La république des idées », 96 p.
- BEZU S., HOLDEN S., 2008 : "Can food-for-work encourage agriculture production ?", *Food Policy*, 33 : 541-549.  
<http://www.elsevier.com/locate/foodpol>
- BODIN-RODIER D., BLANCHET J., 1997 : *La stratégie agro-alimentaire mondiale. Les enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 288 p.
- BOURDIEU P., 1982 : *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 245 p.
- BOURDIEU P. (ed.), 1993 : *La misère du monde*, Paris, Éditions du Seuil, 956 p.
- BRESSER-PEREIRA L. C., 2010 : "The global financial crisis, neoclassical economics, and the neoliberal years of capitalism", *Revue de la régulation*, 7, 2, <http://regulation.revues.org/index7729.html>, 33 p.
- BRONDEAU FI., 2009 : « Un « grenier pour l'Afrique de l'Ouest ? ». Enjeux économiques et perspectives de développement dans les systèmes irrigués de l'Office du Niger (Mali) », in *Les grands projets hydrauliques et leurs dérives – Varia, Géocarrefour*, 84, 1-2 : 43-53  
<http://geocarrefour.revues.org/index7213.htm>
- BROOKS G. E., 1975 : "Peanuts and colonialism : consequences of the commercialization of peanuts in West Africa, 1830-70", *Journal of African History*, XVI, 1 : 29-54.
- BROUTIN C., 2000 : *Aperçu de la filière halieutique au Sénégal*, Dakar, Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET), document de travail, <http://www.hubagricole.org>, senegal\_infoconseil\_mpea\_aperçu (23 pages).
- BROUTIN C., SOKONA K., TANDIA A., 2005 : *Aperçu de la filière céréales au Sénégal*, Dakar, Programme « Petites et micro entreprises agroalimentaires » (IC18-CT98°0336), avec l'appui de la Commission européenne (DG XII), Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET), Groupes de recherche action formation (ENDA GRAF), 19 p.
- CABRAL F. J., 2008 : « Insécurité alimentaire en milieu urbain et rural au Sénégal : les mêmes causes créent-elles les mêmes effets ? », Université de Sherbrooke (Canada), Groupe de recherche en économie et développement international (GREDI), *Cahiers de recherche/Working paper* 08-12, 20 p.

- CALVO E., 1992 : « Sciences sociales, alimentation et développement : Images, métaphores et apories », in Emmanuel CALVO et Georges COURADE (ed.) : *Le fait alimentaire : Débats et perspectives, Revue Tiers-monde*, tome XXXIII, 132 : 727-742.
- CARITAS, 2004 : Péril acridien en 2004. Rapport d'activité, Caritas Kaolack, Bureau diocésain de Caritas Sénégal, octobre 2004, 11 p, plus annexes.
- CARVALHO A. F., 1983: *Sectorial Policy and Regional Development : Rice Farming Policy Implementation and its Impact on Casamance and Fleuve (Senegal)*, Amsterdam, Université d'Amsterdam, "Academish Proefschrift", 336 p.
- CASSWEL N., 1984 : « Autopsie de l'ONCAD : la politique arachidière au Sénégal, 1966-1980 », *Politique africaine*, 14 : 39-73.
- CASTEL R., 2003 : *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?* Seuil, coll. « La République des idées », dirigée par Pierre ROSANVALLON et Thierry PECH, 95 p.
- CASTEL R. [1995], 1999 : *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Gallimard, coll. « Essais », 813 p.
- CENTRE TRICONTINENTAL (CETRI), 2008 : *État des résistances dans le Sud — 2009. Face à la crise alimentaire*, Paris, Éditions Syllepse, *Alternative sud*, vol. 15 (8), 228 p.
- CETRI, voir CENTRE TRICONTINENTAL
- CHETAÏLLE A., 2006 : « La biosécurité dans les pays en développement : du Protocole de Carthagènes aux réglementations nationales », in Marc DUFUMIER (ed.) : *Biotechnologies et développement agricole dans le Tiers Monde, Revue Tiers monde*, 188 : 843-862.
- CILSS, voir COMITÉ INTER-ÉTATIQUE DE LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE AU SAHEL.
- CILSS, USAID, FEWS. NET, FAO, MIFRAC, CARE, Union européenne, 2003 : Cadre harmonisé d'analyse permanente de la vulnérabilité courante au Sahel, in *Harmonisation des méthodes d'identification et d'analyse des zones et groupes vulnérables au Sahel*, août, 50 p.
- CLUB DU SAHEL [1997], 1998 : *La prévention des crises alimentaires au Sahel. Dix ans d'expérience d'une action menée en réseau, 1985-1995*, Johnny EGG et Jean-Jacques GABAS, Paris, Organisation de coopération et de développement économiques, 210 p.
- COMITÉ INFORMATION SAHEL, 1974 : *Qui se nourrit de la famine en Afrique ? Le dossier politique de la faim au Sahel*, Paris, Éditions François Maspero, « Cahiers libres », 292-293, 278 p.
- COMITÉ INTER-ÉTATIQUE DE LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE AU SAHEL (CILSS), Secrétariat permanent, 2005 : *Programme d'appui/sécurité alimentaire-lutte contre la désertification et population et développement (PRA/SA-LCD-DOP)*, Rapport final de la réunion restreinte des dispositifs régionaux d'information sur la sécurité alimentaire et perspectives de la campagne agricole 2005-2006 au Sahel, Dakar, 7-9 juin 2005, 11 p.
- COMMAILLE J., JOBERT B. (Ed.), 1998 : « La régulation politique : l'émergence d'un nouveau régime de connaissance ? », in Jacques COMMAILLE et Bruno JOBERT

- (ed.) : *Les métamorphoses de la régulation politique*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Maison des Sciences de l'Homme, coll. « Droit et société », p. 11-32.
- CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 2006 : Droits économiques, sociaux et culturels. Commission des Droits de l'homme, Le droit à l'alimentation, Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Jean Ziegler, Soixante-deuxième session, Point 10 de l'ordre du jour provisoire, E/CN.4/2006/44, 16 mars 2006, 26 p.
- CONTAMINE B., FAURÉ Y.-A., 1992 : « Des économies et des États en Afrique francophone : pour comprendre l'interventionnisme », *Cahiers des Sciences humaines*, 28, 2 : 305-326.
- COPANS J. (ed.), 1975 : *Sécheresses et famines du Sahel*, vol. I : *Écologie/dénutrition/assistance*, Paris, coll. « Dossiers africains », dirigée par Marc AUGÉ et Jean COPANS, 156 p.
- COURADE G., PELTRE-WURTZ J., 1991 : « Présentation. La sécurité alimentaire à l'heure du néo-libéralisme », in Georges COURADE et Jacqueline PELTRE-WURTZ, éditeurs scientifiques, *La sécurité alimentaire à l'heure du néo-libéralisme*, *Cahiers des Sciences humaines*, 27, 1-2 : 3-13.
- COUSSY J., 1991 : « Les politiques économiques nationales et les relations inter-africaines en période d'ajustement », in Jean COUSSY et de Philippe HUGON (ed.) : *Intégration régionale et ajustement structurel en Afrique sub-saharienne*, Paris, ministère de la Coopération et du Développement, coll. « Études et documents », p. 101-128.
- COWAN C. W., WATSON P. J. (Ed.), 1992: *The Origins of Agriculture. An international perspective*, Washington and London, Smithsonian Institution Press, 224 p.
- CEPII : voir CENTRE D'ÉTUDES PROSPECTIVES ET D'INFORMATIONS INTERNATIONALES.
- DAVIENNE V., 2008 : « Un nouvel indicateur de pauvreté qui rend perplexe », interview par Tonino SERAFINI, *Libération*, vendredi 17 octobre, p. 17.
- DAVIS M. [2001] 2006 : *Génocides tropicaux. Catastrophes naturelles et famines coloniales. Aux origines du sous-développement*, Paris, La Découverte, coll. « Poche », 480 p.
- DAWE D. C., MOYA P. F., CASIWAN C. B., CABLING J. M., 2008: "Rice marketing systems in the Philippines and Thailand : Do large numbers of competitive traders ensure good performance ?", *Food Policy*, 33, p. 455-463, <http://www.elsevier.com/locate/foodpol>
- D'AGOSTINO S., 2008 : *La mondialisation*, Rosny (France), Éditions Bréal, coll. « Thème & Débats économie », in Marc MONTOUSSÉ (ed.), 128 p.
- DE CASTRO J. [1952] 1971 : *Géopolitique de la faim*, Paris, Éditions Économie et Humanisme, Nouvelle édition revue et augmentée, Les Éditions ouvrières, 483 p.

- DEMBÉLÉ, D. M., 2008 : « Sénégal : prise de conscience en faveur de l'autosuffisance alimentaire », in *État des résistances dans le Sud – 2009. Face à la crise alimentaire*, Paris, Éditions Syllepse, *Alternative Sud*, 15, 8 : 75-79.
- DIAGNE A., DAFFÉ G., 2002 : « Conclusion », in Abdoulaye DIAGNE et Gaye DAFFÉ (ed.) : *Le Sénégal en quête d'une croissance durable*, Paris, Centre de recherches économiques appliquées (CREA), Karthala, coll. « Économie et développement », dirigée par Georges COURADE, p. 67-100.
- DIAGNE A., KASSOUM S., SALL S. S., 2002 : « Nature et source de la croissance », in Abdoulaye DIAGNE et Gaye DAFFÉ (ed.) : *Le Sénégal en quête d'une croissance durable*, Paris, Centre de recherches économiques appliquées (CREA), Karthala, coll. « Économie et développement », dirigée par Georges COURADE, p. : 13-36.
- DOUGHTY P. L., 1991 : "The Food Game in Latin America", in Della E. MCMILLAN (ed.) : *Anthropology and Food Policy. Human Dimensions of Food Policy in Africa and Latin America*, Athens and London, The University of Georgia Press, Series "Southern Anthropological Society Proceedings", n° 24, Mary M. HELMS, series editor, p. 145-166.
- DUTEURTRE G., DIEYE P. N. (coord.), 2008 : *Les organisations interprofessionnelles agricoles au Sénégal. De nouveaux outils de régulation des marchés ?*, Dakar, Bureau d'analyses macro-économiques (BAME) de l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA), 192 p.
- ÉLIAS N. [1939] 1999 : *La civilisation des mœurs*, Éditions Calmann-Lévy, Pocket, coll. « Agora », 345 p.
- ESPING-ANDERSEN G. [1990] 1999 : *Les trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris, coll. « Le lien social », PUF, 310 p.
- FAO, Food and Agriculture Organisation of the United Nations, voir ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE.
- FAYE J., BA C. O., DIEYE P. N., DANSOKO M. (avec la collaboration de D. K. DIAGNE et M. NIANG), 2007 : Implications structurelles de la libération sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal (1950-2006), Banque mondiale, Coopération française, Association pour la promotion du développement à la base (ASPRODEB), Première phase : Rapport final, Dakar, Initiative Prospective agricole et rurale (I-PAR), 202 p.
- FEWS. NET-CILSS, 2005 : Rapport mensuel sur la Sécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest, Avril.
- FRANCESCONI G. N., HEERINK N., D'HAESE M., 2010 : "Evolution and challenges of dairy supply chains : Evidence from supermarkets, industries and consumers in Ethiopia", *Food Policy*, 35 : 60-68, <http://www.elsevier.com/locate/foodpol>
- FRANQUEVILLE A., 1998 : « L'aide alimentaire en Bolivie : quand sonne l'heure du bilan », in Maxime HAUBERT et de Georges COURADE (ed.) : *Sécurité alimentaire et question agraire. Les risques de la libéralisation*, *Revue Tiers Monde*, t. XXXIX, 153, p. 45-68.

- FREUND J., 1978 : « De l'interprétation dans les sciences sociales », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. LXV, p. 213-236.
- GADREY J., [2003] 2004 : « Il faut développer les petits emplois de service à faible productivité, comme les Américains », in *Les Éconoclastes. Petit bréviaire des idées reçues en économie*, Paris, La Découverte/Poche, coll. « Essais », p. 124-133.
- GASTELLU J.-M., 1988 : « Le paysan, l'État et les sécheresses (Nghohé, Sénégal : 1972-1982) », *Cahiers des Sciences humaines* : « Systèmes de production agricole en Afrique tropicale. Dynamique des systèmes de production », 24, 1 : 119-136.
- GÉRARD F., 2000 : « De la crise financière à la crise alimentaire : l'Indonésie en 1997-1998 », *Revue Tiers Monde*, 41, 162 : 411-430 ; également, <http://www.persee.fr>
- GERGELY N., BARIS P., 2009 : Étude sur la compétitivité du riz de la vallée du fleuve Sénégal (VFS) sur les marchés nationaux et régionaux, Agence française de développement, G.I.G. consultants, rapport provisoire, 96 p.
- GIRAUD P.-N., 1996 : *L'inégalité du monde. Économie du monde contemporain*, Paris, Éditions Gallimard, coll. « Folio actuel », 352 p.
- GODELIER M., 1984 : *L'idéal et le matériel*, Paris, Fayard, Pensées, économies, sociétés, 350 p.
- GRAS C., 2007 : « Sur la restructuration dans le secteur agraire argentin et le déplacement des petits et moyens agriculteurs », in Valeria HERNANDEZ, Pepita OULD-AHMED, Jean PAPAIL et Pascale PHÉLINAS (ed.) : *Turbulences monétaires et sociales. L'Amérique latine dans une perspective comparée*, Paris, L'Harmattan, coll. « Questions contemporaines », série « Globalisation et sciences sociales », p. 259-274.
- GRIFFON M., 2006 : *Nourrir la planète. Pour une révolution doublement verte*, Paris, Odile Jacob, 456 p.
- HARDER W., JUNG V., 2008 : « Pénurie de matières premières agricoles : phénomène passager ou défi à long terme ? », *La Vie économique*, revue de politique économique, 9 : 9-13, <http://www.lavieeconomique.ch>
- HARLAND J. R., 1992 : "Indigenous African Agriculture", in C. Wesley COWAN and Patty Jo WATSON (ed.) : *The Origins of Agriculture. An international perspective*, Washington and London, Smithsonian Institution Press, p. 59-70.
- HERMET G., KAZANCIGILI A., PRUD'HOMME J.-F. (ed.), 2005 : *La gouvernance. Un concept et ses applications*, Paris, Fondation nationale des sciences politiques (CERI), coll. « Recherches internationales », sous la direction de Jean-François BAYART, Karthala, 228 p.
- HERNANDEZ V., 2010 : « Agribusiness, système financier et action politique en Argentine », in Pascale PHÉLINAS et de Monique SELIM (ed.) : *La crise vue d'ailleurs*, Paris, L'Harmattan, coll. « Questions contemporaines », série « Globalisation et sciences sociales », p. 105-137.



- HOLTON R. J., 1992: *Economy and Society*, London and New York, Routledge, 289 p.
- HOURS B., 2010a : « La fin du développement et les bonnes œuvres globalisées », in Bernard HOURS et Monique SELIM : *Anthropologie politique de la globalisation*, Paris, L'Harmattan, coll. « Anthropologie critique », p. 13-51.
- HOURS B., 2010b : « L'envahissement sécuritaire », in Bernard HOURS et Monique SELIM : *Anthropologie politique de la globalisation*, Paris, L'Harmattan, coll. « Anthropologie critique », p. 83-99.
- HUBERT B., 2006 : « Sécuriser l'alimentation de la planète », in Bernard HUBERT, Olivier CLÉMENT (ed.) : *Le monde peut-il nourrir tout le monde ? Sécuriser l'alimentation de la planète*, IRD Éditions, Éditions Quæ, p. 11-22.
- HUGON Ph., 2000. « Le FMI, la Banque mondiale et l'OMC : libéralisation, ajustement structurel et/ou développement ? », Paris, Haut Conseil de la coopération internationale (HCCI).  
<http://www.hcci.gouv.fr/lectures/synthese/fmi-bm-omc-mondialisat...>, nov. 2000, 11 p.
- INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LES POLITIQUES ALIMENTAIRES (IFPRI), 2003 : Stratégie de l'IFPRI. Vers la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Recherche sur les politiques alimentaires, renforcement des capacités, communication des politiques, Washington D.C. IFPRI, avril, 38 p.  
<http://www.ifpri.org/about/ifpristrategy.pdf>
- JAPAN INTERNATIONAL COOPERATION AGENCY (JICA), 2006 : The study on the reorganisation of the production of rice in Senegal. Final report, Dakar, Ministry of Agriculture, Rural Hydraulic and Food Security, Department of Analysis, Prediction and Statistics (DAPS), in snojr06005 Final Report 01.pdf (196 pages).
- JOST S., 1996 : « Le système mondial d'information et d'alerte rapide de la Fao », *Cahiers des Sciences humaines* : « Systèmes d'information et questions de développement », 32, 4 : 893-902.
- KLATZMANN J., 1991 : *Nourrir l'humanité. Espoir et inquiétudes*, Éditions Economica, Paris.
- LAMBERT A., EGG J., 1994 : « Commerce, réseaux et marchés : l'approvisionnement en riz dans les pays de l'espace sénégalais », in Catherine AUBERTIN et Denis COGNEAU (ed.) : *Marché et développement, Cahiers des sciences humaines*, vol. 30, 1-2, p. 229-254.
- LE DROIT À L'ALIMENTATION [sd] : « La FAO avertit que la faim regagne du terrain dans le monde, Rome, Nations unies, 2004/le rapport de la FAO sur l'état de l'insécurité »,  
[http://www.aidh.org/alimentation/4\\_rapp-fao-04.htm](http://www.aidh.org/alimentation/4_rapp-fao-04.htm), 3 p., consulté au 27/02/08.
- LES ÉCONOCLASTES [2003] 2004 : *Petit bréviaire des idées reçues en économie*, Paris, Éditions La Découverte/Poche, coll. « Essais », 279 p.
- MANZAGOL CI, 2003 : *La mondialisation. Données, mécanismes et enjeux*, Armand Colin, coll. « Campus », 191 p.

- MAZOYER M., 2002 : « Pourquoi est-il vital pour les agriculteurs d'ici et d'ailleurs de comprendre les agricultures du monde ? », Cycle *Comprendre les agricultures du monde*, Café-débat à Marciac, Mission Agrobiosciences, <http://www.agrobiosciences.com>, 13 p.
- MAZOYER M., ROUDARDT L., [2005] 2006 : *A History of world agriculture from the neolithic age to the current crisis*, New York, Monthly Review Press, 528 p.
- MBEMBE A., 1999 : « Du gouvernement privé indirect », *Politique africaine*, mars, 73 : 103-121.
- MERTON R. K. [1953] 1997 : *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Armand Colin, 384 p.
- MIEGE J., 1954 : « Les cultures vivrières en Afrique occidentale. Étude de leur répartition géographique, particulièrement en Côte d'Ivoire », *Les Cahiers d'outre-mer*, revue de géographie, n° 25, janvier-mars, p. 25-50.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU SÉNÉGAL, APIX S.A., 2008 : Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (GOANA), Dakar, Cahier de repères techniques, Objectifs et potentiels de production, République du Sénégal, 11 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU SÉNÉGAL, APIX S.A., 2008 : Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (GOANA), Dakar, Cahier d'orientations stratégiques. Matrice d'opportunités d'investissements, République du Sénégal, 15 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU SÉNÉGAL, APIX S.A., 2008 : Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (GOANA), Dakar, Cahier d'opportunités filières, Fiches d'investissement filières, République du Sénégal, 3 fois 2 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU SÉNÉGAL, APIX S.A., 2008 : Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (GOANA), Dakar, Cahier d'un projet d'investissement, Données techniques et économiques d'un projet type, République du Sénégal, 10 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'HYDRAULIQUE RURALE ET DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, 2006a : Bilans alimentaires 2001-2005, Dakar, juin, Projet GCP/INT/903/FRA : Appui au programme de renforcement des systèmes d'information et de statistiques rurales en Afrique, en collaboration avec la Division de la Statistique de la FAO, Dakar, République du Sénégal, 67 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'HYDRAULIQUE RURALE ET DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, 2006b : Nouvelle orientation de la politique agricole, Dakar, Plan REVA, Retour vers l'agriculture, République du Sénégal, 16 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE, 2002 : Atelier national de validation de la Stratégie nationale opérationnelle et du premier programme quinquennal de sécurité alimentaire, Dakar, Partenariat avec le CILSS, Hôtel Hacienda de Dakar, les 16 et 17 décembre 2002, Rapport final de l'atelier, République du Sénégal, décembre, 20 p.

- MINVIELLE J.-P., LAILLER A., 2005 : *Les politiques de sécurité alimentaire au Sénégal depuis l'indépendance*, Paris, L'Harmattan, coll. « Éthique économique », 187 p.
- MORICEAU J.-M., 1994 : « Au rendez-vous de la « Révolution agricole » dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle. À propos des régions de grande culture », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 49<sup>e</sup> année, 1 : 27-63, <http://www.persee.fr>
- MÜLLER B., 2007 : « La loi du marché comme idéologie. Les agriculteurs du Saskatchewan face au système économique néo-libéral », in Eveline BAUMANN, Laurent BAZIN, Pepita OULD-HAMED, Pascale PHÉLINAS, Monique SELIM et Richard SOBEL (ed.) : *La mondialisation au risque des travailleurs*, Paris, L'Harmattan, coll. « Questions contemporaines », série « Globalisation et sciences sociales », p. 267-290.
- NALL W., JOSSERAND H., 1996 : “The USAID Famine Early Warning System as an “Information system”, in *Systèmes d'information et questions de développement, Cahiers des Sciences humaines*, p. 903-911.
- NASCIMENTO D., GIUGLIANI C., JASSAT W., 2009 : “How to keep public health conferences becoming trade fairs”, *Public Health nutrition*, 12, 9, Invited commentary, p. 1581-1583.
- NDIAYE M., NIANG M., 2010 : Étude sur la transmission des fluctuations et le calcul des prix de parité à l'importation : cas pratique du riz et du maïs au Sénégal, Dakar, Commissariat à la Sécurité alimentaire, Système d'information sur les marchés, Rapport final, janvier, 50 p.
- OBSERVATOIRE NATIONAL DU RIZ AU SÉNÉGAL, 2006 : Bulletin d'information sur la filière riz, Dakar, ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, n° 12, juin, 10 p.
- OBSERVATOIRE NATIONAL DU RIZ AU SÉNÉGAL, 2003 : Bulletin d'information sur la filière riz, Dakar, ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, n° 8, août, 10 p.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU), 2000 : 55/2. Déclaration du Millénaire, Assemblée générale des Nations unies, 13 septembre, Cinquante-cinquième session, Point 60, b, de l'ordre du jour, A/res/55/2, Résolution adoptée par l'Assemblée générale en sa 8<sup>e</sup> séance plénière du 8 septembre 2000, 10 p.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO), 2006 : Site électronique <http://www.fao.org/wfd/2006/index.asp?lang=fr>, au 27 septembre 2006.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, 2004. L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2004, suivi des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du Sommet mondial de l'alimentation et de la Déclaration du Millénaire, Rome, Archives de documents de la FAO, <http://www.fao.org/documents>, 34 p.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, 2003. Programme national d'appui à la Sécurité alimentaire (PNASA), 2004-

- 2007, Sénégal. (Programme de relance des productions vivrières), Rome, document FAO, 112 p.
- OXFAM INTERNATIONAL, 2006 : Les causes de la faim : examen des crises alimentaires qui secouent l'Afrique, Oxford, Document d'information OXFAM, n° 91, juillet, 46 p.
- PASSERON J.-Cl. [1991] 2006 : *Le raisonnement sociologique*, Paris, Éditions Albin Michel, coll. « Bibliothèque de l'Évolution de l'Humanité », 670 p.
- PÉLISSIER P., 1966 : *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Saint-Yrieix (Haute-Vienne, France), Imprimerie Fabrègue, 939 p.
- PHÉLINAS P., 2007 : « Emploi et globalisation », in Eveline BAUMANN, Laurent BAZIN, Pepita OULD-HAMED, Pascale PHÉLINAS, Monique SELIM et Richard SOBEL (ed.) : *La mondialisation au risque des travailleurs*, Paris, L'Harmattan, coll. « Questions contemporaines », série « Globalisation et sciences sociales », p. 11-19.
- PILLON P., 2010 : « Appauvrissement et exclusion de la production : Autour de la filière rizicole sénégalaise dans la mondialisation », Paris, L'Harmattan, in Pascale PHÉLINAS et de Monique SELIM (ed.) : *La crise vue d'ailleurs*, p. 171-203.
- PINSTRUP-ANDERSEN P., 2000 : *25 years of Food Policy Research. Reflections*, Washington D.C., International Food Policy Research Institute, 51 p., <http://www.ifpri.org>.
- PISANI E., 2004 : « Sécurité alimentaire et sauvegarde des sociétés rurales. Pour mettre fin à la faim », *Le Monde diplomatique*, décembre 2004, p. 16-17, <http://www.mondediplomatique.fr/2004/12/PISANI/11721>
- PIVETEAU A., ROUGIER E. : 2010. « Émergence, l'économie du développement interpellée », *Revue de la régulation*, n° 7, 1<sup>er</sup> trimestre : « Institutions, régulation et développement » – 2. <http://regulation.revues.org/index7734.html>, 17 pages.
- POLANYI K. [1944] 1995 : *La Grande Transformation*, Paris, coll. « Bibliothèque des Sciences Humaines », Paris, Éditions Gallimard, 419 p.
- PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (PAM), 2006 : Deuxième session ordinaire du Conseil d'administration, Rome, in *Projet de programmes de pays, Sénégal 10451.0 (2007-2011)*, Distribution générale, point 7 de l'ordre du jour, 22 septembre 2006, Distribution générale WFP/EB.2/2006/7/1, Original français, 22 p.
- PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL DES NATIONS UNIES, 2008 : Rapport d'analyse de marché. Sénégal : commerce du riz, Rome, 43 p., dont annexes.
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD), 2005 : « Des politiques commerciales inéquitables compromettent les perspectives de croissance dans les pays en développement », in *Rapport mondial sur le développement humain*, HDR05\_PR3FR. pdf, <http://hdr.undp.org>

- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE), 2005 : Évaluation intégrée de l'impact de la libéralisation du commerce. Une étude de cas sur la filière du riz au Sénégal, [http://www.hubagricole.org, pnue\\_senegal\\_rice\\_study\\_final](http://www.hubagricole.org, pnue_senegal_rice_study_final), 91 p.
- PYAKURYAL B., ROY D., THAPA Y. B., 2010 : "Trade liberalization and food security in Nepal", *Food Policy*, 35 : 20-31, <http://www.elsevier.com/locate/foodpol>
- RAFFINOT M., 2008 : *La dette des tiers mondes*, Paris, Éditions La Découverte, coll. « Repères », 128 p.
- RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL, 2006 : Programme national d'appui à la sécurité alimentaire (PNASA), Dakar, PNAS, un observatoire sur la sécurité alimentaire au Sénégal, Document de synthèse élaboré avec l'assistance de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, juin, 23 p.
- RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL, 2003 : Stratégie nationale et programmes prioritaires de sécurité alimentaire. Partenariat avec le CILSS, Dakar, février 2003, 137 p.
- RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL, 2000 : Décret n° 2000.501 modifiant l'article 4 du décret n° 98-554 du 25 juin 1998 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil national de sécurité alimentaire, Dakar, 6 juillet 2000, 2 p.
- RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL, 1998 : Décret n° 98-554 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil national de Sécurité alimentaire, Dakar, 25 juin 1998, 3 p.
- RIST G., 1996 : *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, coll. « Références inédites », 427 p.
- RIST G., 2010 : *L'économie ordinaire entre songes et mensonges*, Paris, Éditions SciencesPo. Les Presses, coll. « Économie politique », 250 p.
- ROSANVALLON P. [1979] 1999 : *Le capitalisme utopique. Histoire de l'idée de marché*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points », série « Essais », 257 p.
- SAÏDI A. [2003] 2004 : « En Europe, la mondialisation rend impossible toute politique économique », in *Les Éconoclastes. Petit breviaire des idées reçues en Économie*, Paris, La Découverte/Poche, coll. « Essais », p. 64-74.
- SERVET J.-M., 2010 : « Aide au développement : six décennies de trop dits et de non dits », *Revue de la régulation*, n° 7, 1<sup>er</sup> semestre (2) : « Institutions et développement ». <http://regulation.revues.org/index7813.html>, 21 pages.
- SOCIÉTÉ NATIONALE D'AMÉNAGEMENT ET D'EXPLOITATION DES TERRES DU DELTA DU FLEUVE SÉNÉGAL ET DES VALLEES DU FLEUVE SÉNÉGAL ET DE LA FALÉMÉ (SAED), 2009 : Étude sur la compétitivité du riz de la VFS sur les marchés nationaux et régionaux, Dakar, Compte rendu de l'atelier de restitution, République du Sénégal, ministère de l'agriculture, de la pisciculture et des biocarburants, Direction du développement et de l'aménagement rural (Ddar), octobre, 11 p.

- STERN N., 2010 : *Gérer les changements climatiques. Climat, croissance, développement et équité*, Paris, Collège de France, Fayard, coll. « Leçons inaugurales du Collège de France », 48 p.
- STOMAL-WEGEL B., 1988 : « L'évolution récente et comparée des systèmes de production serer et wolof dans deux villages du vieux Bassin Arachidier (Sénégal) », *Cahiers des Sciences humaines*, 24, 1 : 17-33.
- SURYADARMA D., POESORO A., SRI BUDIYATI A., ROSFADHILA M., SURYAHADI A., 2010 : "Traditional food traders in developing countries and competition from supermarkets: Evidence from Indonesia", *Food Policy*, 35 : 79-86, <http://www.elsevier.com/locate/foodpol>
- SY B. A., 2005 : « Contraintes sur les terres rizicoles de la communauté rurale de Kartiack (Sénégal) », *Revue de géographie de Saint-Louis*, décembre, p. 92-103, + annexe.
- TILLY C., 1975a : "Food Supply and Public Order in Modern Europe", in Charles TILLY (ed.): *The Formation of National State in Europe*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press, p. 380-455.
- TILLY C., 1975b: *The Formation of National State in Europe*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press.
- TOCQUEVILLE (de) A. [1835] 1915 : *Mémoire sur le paupérisme*, Paris, Extrait du Bulletin des sciences économiques et sociales du Comité des Travaux historiques et scientifiques, ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts, Imprimerie nationale, année 1911, 23 p.
- TOURNIER M. [1970], 2004 : *Le Roi des Aulnes*, Paris, Éditions Gallimard, coll. « Folio », 517 p.
- VALETTE A., 1990 : « Emploi et nouvelle politique industrielle au Sénégal », in Robert CABANES (ed.): *Ouvriers, emplois et entreprises au Sénégal, Pratiques sociales et travail en milieu urbain*, ORSTOM, Département Sud, Grand programme : « Travail et pratique sociale », coll. « Les cahiers », n° 12, p. 83-95.
- VALETTE A. 1994 : « Marché et ajustement structurel. Le mariage tumultueux d'un couple célèbre », in Catherine AUBERTIN et Denis COGNEAU (ed.): *Marché et développement, Cahiers des sciences humaines*, 30, 1-2 : 77-89.
- VON BRAUN J., 2005 : « Synthèse de la situation alimentaire mondiale. Établie à l'occasion de la Réunion générale annuelle du CGIAR », Washington, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (International Food Policy Institute, IFPRI), 8 p.
- WADE I., NDIAYE O. S., 2009 : « La régulation du marché de l'oignon au Sénégal », *Grain de sel*, 48, sept.-déc., p. 7-8.
- ZIEGLER J., 2005 : *L'empire de la honte*, Fayard, 324 p.

Pillon Patrick (2012)

Processus de dépossession et mise en forme de la question alimentaire sénégalaise sous hégémonie néolibérale

In : Pillon Patrick (dir.). *La faim par le marché : aspects sénégalais de la mondialisation*

Paris : L'Harmattan, p. 113-158. (Questions Contemporaines. Série Globalisation et Sciences Sociales)

ISBN 978-2-296-56985-0

ISSN 1286-8698